L'apprentissage de l'écriture

Les écoles au Moyen Age

Au Vème siècle, la Gaule, comme le reste de l'Empire romain, subit le contrecoup des invasions barbares. Les conséquences politiques, économiques et culturelles sont grandes. Toutefois, dans les villes, dans les régions les plus latinisées, les écoles mises en place dans l'Antiquité continuent à fonctionner. Outre les notions élémentaires de l'écriture et de la lecture, on y apprend ce qu'on appelle les "arts libéraux", c'est-à-dire le "savoir de l'homme libre" : la grammaire, la rhétorique et la dialectique (qui constituent le *trivium*) et dans un second temps l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique (qui composent le *quadrivium*). Peu à peu, au cours du VIème siècle, ces écoles, de moins en moins fréquentées par une société préférant les exercices militaires à l'étude des lettres, ont tendance à disparaître.

Un maître dispensant son enseignement, XIVème siècle (Bibliothèque municipale de Carcassonne, Theologia moralis, *Ms. 18, f°215 r°).*

C'est à ce moment-là que les institutions ecclésiastiques prennent en main l'activité éducative, suivant en cela les préceptes édictés au concile de Vaison en 529 : *"chaque prêtre de paroisse rurale doit prendre chez lui des lecteurs et leur enseigner le psautier, les textes saints et la loi divine"*. Ces écoles paroissiales sont destinées essentiellement à former les futurs desservants des cures rurales. Dans le même temps, sont créées des écoles ecclésiastiques urbaines. Ainsi, Césaire d'Arles réunit autour de lui, dans sa cité épiscopale, une communauté de clercs qu'il s'attache à former à la lecture et au chant.

Ces écoles connaissent un net développement sous les souverains carolingiens. En effet, Charlemagne désire rétablir la discipline d'un clergé qu'il veut mieux instruit. De la qualité de l'instruction dépend le salut du

La procession des chanoines, tombeau de l'évêque Guillaume Radulphe en l'église Saint-Nazaire de Carcassonne, seconde moitié du XIIIème siècle (Arch. dép. Aude, 15 Fi 66).

peuple ici-bas et dans l'au-delà. Il édicte ces principes dans un capitulaire pris en 789 et désigné sous le nom de l'*Admonitio generalis* : *"Que les prêtres attirent vers eux non seulement les enfants de condition servile mais aussi les fils d'hommes libres. Nous voulons que des écoles soient créées pour apprendre à lire aux enfants. Dans tous les monastères et évêchés, enseignez les Psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire..."*

A partir du haut Moyen Age, il n'y a pratiquement plus d'écoles en dehors des cathédrales, des collégiales et des monastères. L'Eglise a un quasi monopole sur toutes les activités scolaires, tout au moins jusqu'à la fin du XIème siècle, date à laquelle commence à apparaître un certain nombre d'écoles échappant en partie au contrôle des clercs.

A la suite de la réforme de l'Eglise impulsée par le pape Grégoire VII (1073-1085), les écoles cathédrales connaissent un réel essor. L'obligation pour les chapitres cathédraux de tenir une école est rappelée à plusieurs reprises dans les textes lors du troisième concile de Latran en 1179. Au XIIème siècle, il est fait mention d'écoles pour une vingtaine de cathédrales méridionales. A Carcassonne[8], en 1156, Pons de Tresmals, évêque de Carcassonne, fait donation de l'église de Preixan au chapitre cathédral de Saint-Nazaire sous certaines conditions, et notamment celle de donner un enseignement à trois jeunes écoliers *(scholares pueri)*. Malheureusement, l'indigence des sources ne permet pas de connaître le fonctionnement de ces établissements ni le contenu de leur enseignement. L'importance des locaux scolaires, le nombre et le recrutement des élèves, la qualité des maîtres varient d'un lieu à un autre, en fonction des périodes et des hommes. Ainsi le renom de l'école cathédrale de Chartres au XIème siècle tient essentiellement à la personnalité de l'évêque Fulbert, grand lettré connu pour ses lettres, ses sermons et ses poèmes.

A partir du XIIIème siècle, alors que dans quelques centres majeurs se développent les universités et les *studia* des ordres mendiants, on voit apparaître un système d'écoles pour les laïques, contrôlé et financé en tout ou partie par les pouvoirs publics. On y apprend à lire et à écrire mais aussi à y étudier le latin ou l'arithmétique pratique, un enseignement particulièrement adapté aux nécessités commerciales. A Narbonne, au XVème siècle, les comptes consulaires[9] font état de deux écoles dont la ville a la charge et l'entretien, l'une au bourg, l'autre dans la Cité. Les maîtres, choisis par les consuls étaient tantôt des laïques, tantôt des membres des ordres religieux.

Ces écoles, dont le contenu et les méthodes pédagogiques sont pourtant critiquées par les humanistes, continuent de jouer un rôle non négligeable bien au delà de la période médiévale.

[8] Cf. Mahul (Alphonse), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne.* Paris, V. Didron et Dumoulin, t. V, 1867, p. 544.

[9] Cf. Narbonne (Louis), *L'instruction publique à Narbonne avant 1789.* Narbonne, impr. Gaillard, 1891, 104.

L'alphabétisation sous l'Ancien Régime

La période qui va de la Renaissance à la Révolution française marque, pour les populations de l'Europe occidentale, le passage progressif et inégal, du monde de l'oralité à celui de l'écriture. Dès la fin du XVème siècle, l'invention de l'imprimerie et sa diffusion rapide permettent de multiplier les textes et de les reproduire en grand nombre. Même si son histoire se poursuit, le livre manuscrit perd alors une grande part de son importance. A cela s'ajoute, au XVIème siècle, la mise en place de la Réforme protestante, qui réaffirme l'importance fondamentale des textes sacrés et en facilite l'accès pour les fidèles grâce à des traductions nombreuses en langues vernaculaires. Dans un tel contexte, il est aisé de comprendre à quel point l'enseignement en général, et celui donné aux enfants en particulier, devient rapidement un enjeu confessionnel majeur, aussi bien pour l'épiscopat catholique de la Contre-Réforme que pour les consistoires protestants, qui se livrent sur ce terrain une lutte acharnée. A cette époque, l'enseignement élémentaire ne se distingue pas en effet de l'instruction religieuse qui se fait prioritairement par le biais du catéchisme, enseigné aux enfants par des clercs, séculiers ou réguliers, ou des pasteurs. Il s'agit avant tout de former de "bons chrétiens" et, comme l'écrit fort justement Martine Sonnet : *"... la rentabilité, calculée en âmes sauvées, commande l'organisation des scolarités..."*[10].

Un développement de l'alphabétisation nécessite avant tout la mise en place de structures adéquates, multipliées autant que de besoin. Au-delà des universités, des collèges et des quelques écoles urbaines déjà existantes, les XVIIème et XVIIIème siècles voient la multiplication des "petites écoles" à travers les villes, les bourgs et les campagnes. Leur mise en place est progressive et souvent laborieuse. Qu'elles soient paroissiales (au nord

*Planches de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, *mis en ordre et publié par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, 1751-1772, 35 vol. Photos 1,2,3,4,5.*

[10] Sonnet (Martine), "Une fille à éduquer" dans *Histoire des Femmes en occident.* Paris, Plon, t. 3 (1991), p. 112-139.

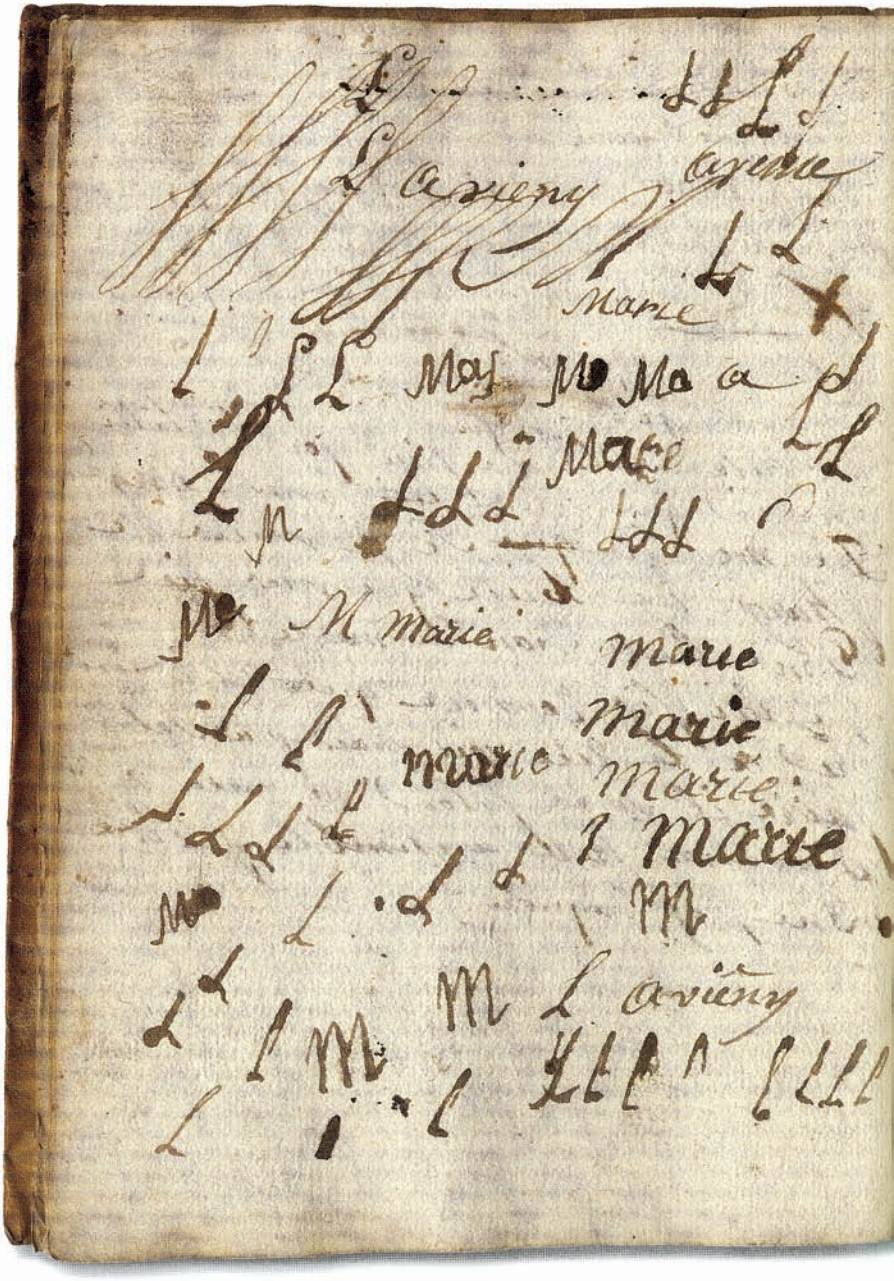
Marie
Marie
Marie
Marie
Marie
Marie
Marie
Marie
Marie

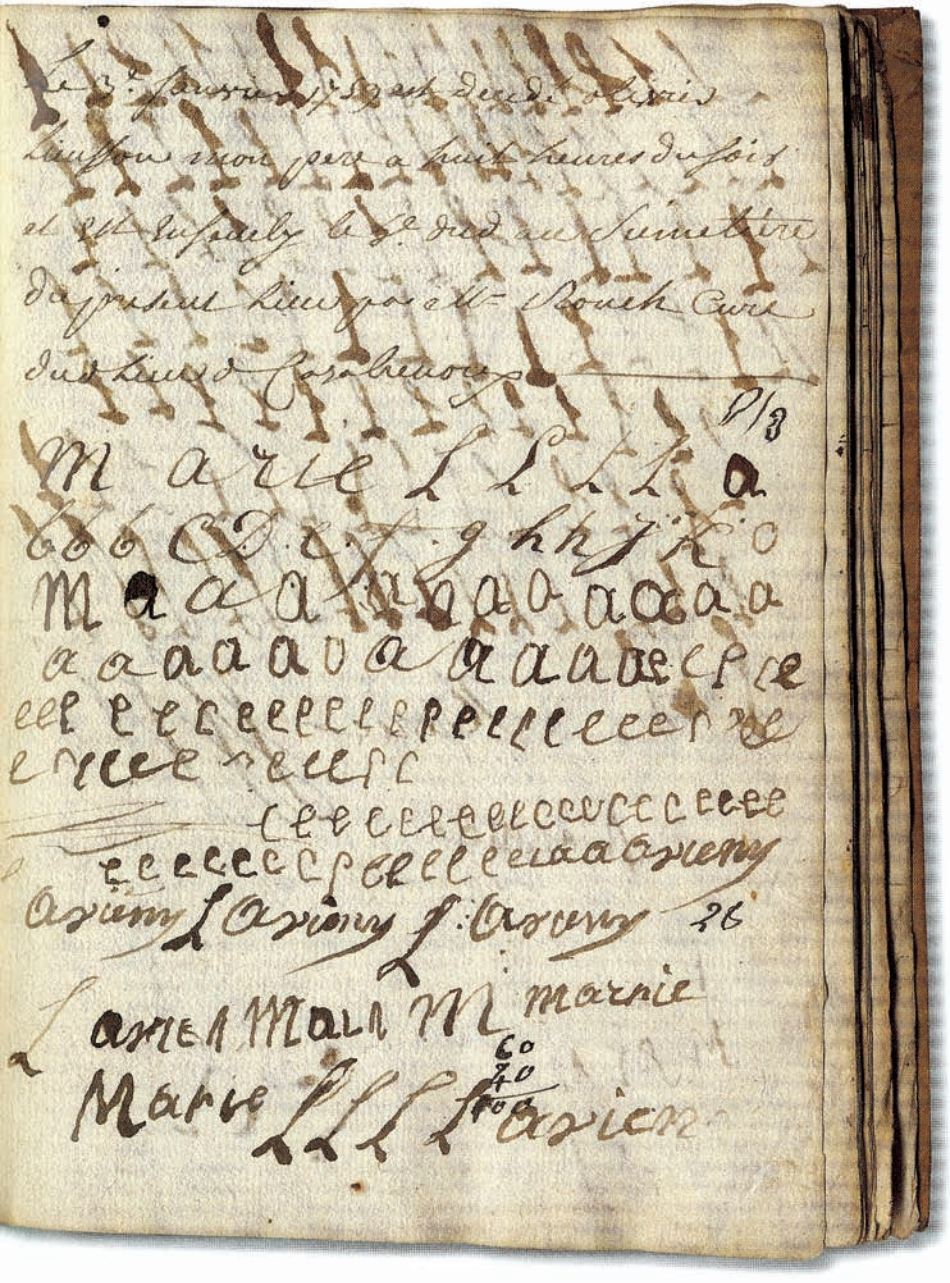

Livre de comptes et de raison des familles Pech et Lieusson, concernant les lieux de Cazalrenoux et de Souilhe, 1521-1828 : essais d'écriture et de signatures, XVIIIème siècle (Arch. dép. Aude, 3 J 2096).

de la Loire) ou communales (au sud), elles ont besoin d'un financement stable et ce dernier est parfois bien difficile à trouver pour des communautés rurales parfois pauvres et réduites. Certaines d'entre elles n'auront leur école que dans les dernières décennies du XVIIIème siècle. En outre, l'enseignement des filles est largement déficitaire malgré des initiatives originales comme celle de l'évêque janséniste d'Alet, le célèbre Nicolas Pavillon, qui crée dans son diocèse montagneux une communauté de régentes itinérantes chargées de desservir les villages isolés et défavorisés[11]. Dans les pays d'Aude comme ailleurs, l'inégale répartition des "petites écoles" correspond donc, à peu de chose près, à la pauvreté ou à la relative aisance des communautés d'habitants.

La plupart du temps, celles-ci sont confiées à des maîtres d'école aussi appelés régents. Ces laïcs, recrutés par contrat dont la durée excède rarement une année, sont placés sous la tutelle pointilleuse des autorités civiles et surtout ecclésiastiques, qui surveillent davantage leur moralité que leur capacité pédagogique. Nombre d'entre eux, en Languedoc, mènent une vie itinérante, allant de communauté en communauté, à la recherche d'un emploi plus stable et d'un salaire plus élevé. Leurs connaissances sont très variables et on trouve parmi eux des régents occasionnels, recrutés dans diverses catégories sociales, que Dominique Blanc a pu qualifier de véritables *"saisonniers de l'écriture"*[12]. Qu'il soit professionnel ou "accidentel", le régent assure d'ailleurs en même temps d'autres fonctions au sein de l'institution villageoise dont il est fréquemment le greffier ou l'arpenteur. Son rôle principal est d'apprendre aux enfants qui lui sont confiés les trois principaux rudiments de l'instruction : lire, écrire et compter. Contrairement à aujourd'hui, ces trois apprentissages ne sont pas alors considérés comme simultanés, mais au contraire comme totalement distincts. C'est toujours la lecture qui vient en premier et seuls les enfants qui possèdent parfaitement leur alphabet et savent bien lire peuvent passer au stade de l'écriture puis du calcul. Pour ceux-là, les honoraires du régent augmentent nettement (parfois du simple au double) et cette seule raison suffit souvent à expliquer que des enfants quittaient l'école après avoir appris à lire, renonçant ainsi, définitivement dans la plupart des cas, à pouvoir écrire et compter. De plus, l'indigence financière des écoles rurales ne facilite guère l'apprentissage de l'écriture. Le plus souvent, leur

[11] Robion (Claude-Marie), "Des missionnaires de l'éducation chrétienne : les régentes d'Alet (XVIIème-XVIIIème siècles)" dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIème au XXème siècle. Hommage à Mireille Laget.* Montpellier, Université Paul Valéry, 2000, p. 341-354.

[12] Blanc (Dominique), "Les saisonniers de l'écriture. Régents de villages en Languedoc au XVIIIème siècle" dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations,* juillet-août 1988, p. 867-896.

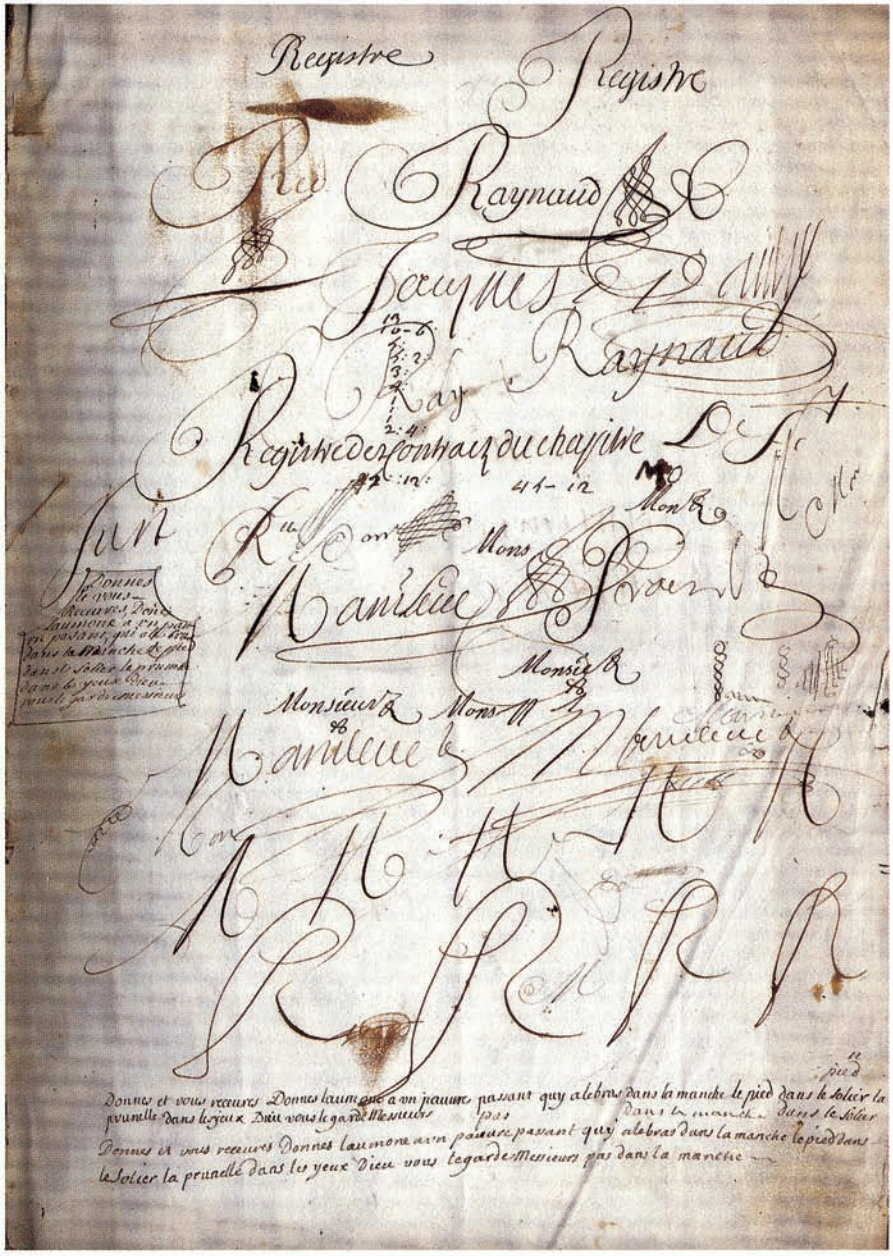

Registre des contrats du chapitre Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne, 1672-1676 : essais de plume sur la page de garde (Arch. dép. Aude, G 43).

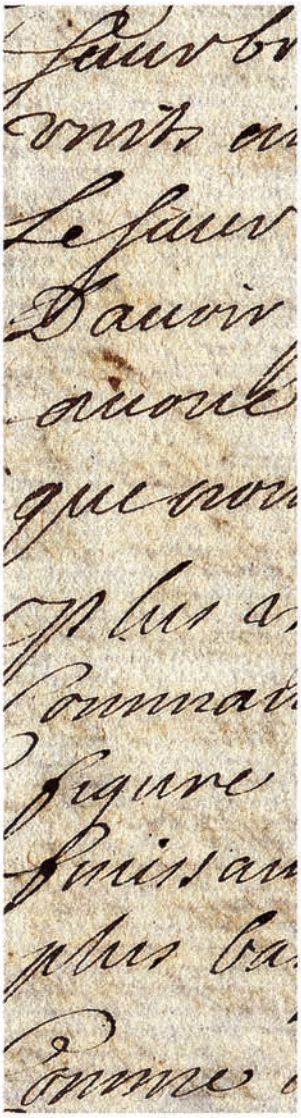

mobilier est des plus réduits et se limite à quelques bancs. Or, pour apprendre à écrire, il faut nécessairement une table ou un écritoire et tout un attirail composé de plumes, d'encre et de papier. Une telle vision des choses limite donc sérieusement la validité du choix de la signature comme moyen d'évaluation de l'alphabétisation. En réalité, bon nombre de ceux qui savaient, plus ou moins bien, signer ne faisaient que reproduire un modèle mais étaient tout à fait incapables d'écrire. Ce qui ne les empêchait pas, par contre, de lire parfois couramment. Il est malheureusement impossible de savoir quel pouvait être le pourcentage d'enfants qui quittait les petites écoles en sachant écrire. L'usage de la "méthode individuelle", le maître ne s'occupant que d'un seul élève à la fois, ayant prévalu jusqu'au XVIIIème siècle, on peut toutefois supposer qu'il demeura longtemps fort restreint. Par manque de moyens, les petites écoles ne pouvaient accorder à l'écriture qu'une place limitée.

En vérité, nous ne savons que fort peu de choses de l'apprentissage de l'écriture sur lequel les sources documentaires demeurent souvent muettes. Sans doute convient-il de le voir, ainsi que le suggère Marc Venard, "... *comme un apprentissage au sens propre d'un art tout manuel*"[13]. Ceci explique en tout cas l'existence, dans quelques grandes villes, de corps ou corporations de maîtres-écrivains qui, à l'origine, étaient avant tout des copistes et des calligraphes mais aussi des experts et des vérificateurs en écritures. A Paris ou à Rouen, ils prétendent en tout cas posséder le monopole de l'enseignement et ont même obtenu des arrêts des parlements en leur faveur. Tout au long du XVIIème siècle, ils défendent opiniâtrement leurs privilèges et mènent la vie dure aux nouvelles congrégations religieuses enseignantes, comme les Frères des Ecoles chrétiennes de Jean-Baptiste de La Salle, qui se préoccupent elles aussi de l'instruction des jeunes enfants.

Quel que soit le maître, la méthode utilisée est pratiquement la même partout. L'élève apprend avant toute chose à tailler les plumes d'oie qu'il va utiliser. Apprendre à tailler sa plume fait partie intégrante de l'art d'écrire car cette opération oblige d'ailleurs à tenir compte à chaque fois du type d'écriture recherché, de la manière dont la plume est tenue et de la nature du papier. Le pédagogue doit d'ailleurs surveiller la posture de ses élèves et la corriger si nécessaire. Car apprendre les gestes de l'écriture nécessite toute une discipline du corps, et en particulier du poignet et des doigts. Un érudit du XVIIIème

[13] Venard (Marc), "Le fonctionnement des petites écoles" dans *Histoire de l'Enseignement et de l'Education en France*, tome 2, p. 298.

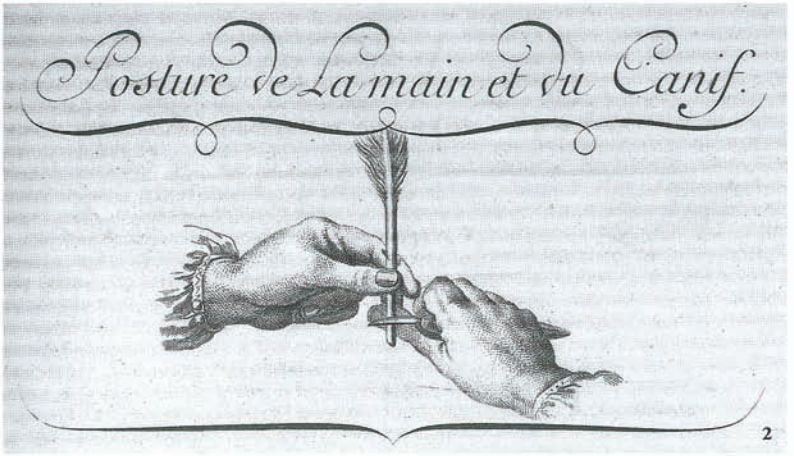
Posture de La main et du Canif.
2

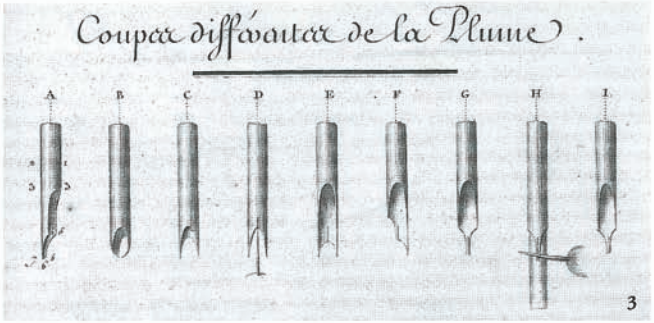
Couper diffavantar de la Plume.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
3

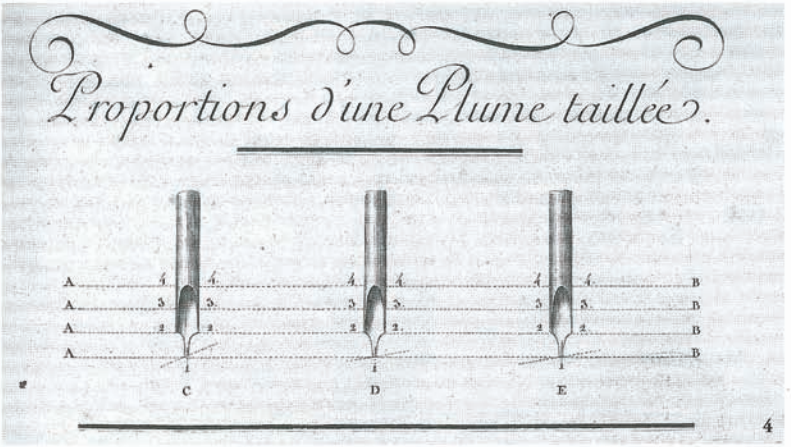
Proportions d'une Plume taillée.
A
B
C
D
E
4

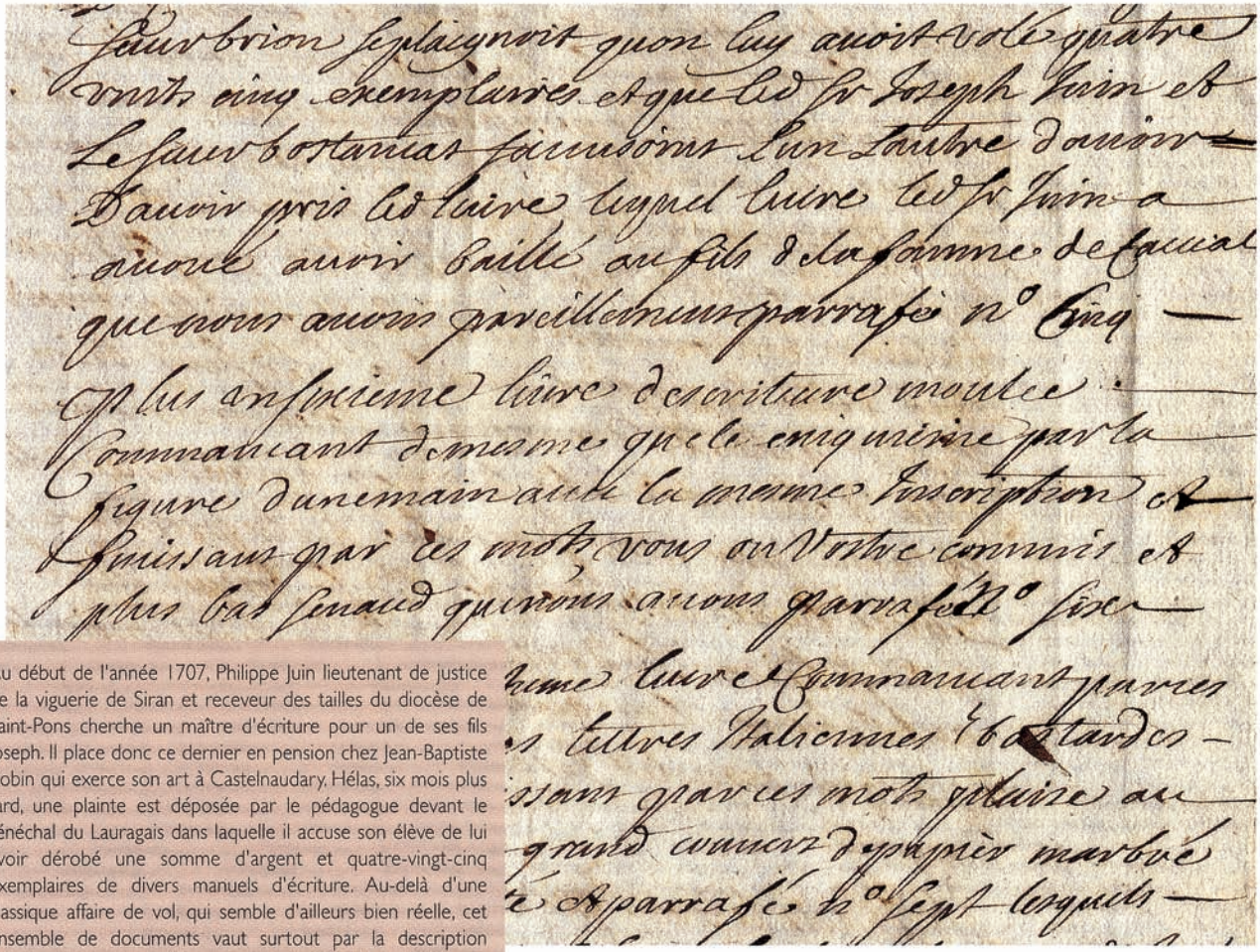

Au début de l'année 1707, Philippe Juin lieutenant de justice de la viguerie de Siran et receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons cherche un maître d'écriture pour un de ses fils Joseph. Il place donc ce dernier en pension chez Jean-Baptiste Robin qui exerce son art à Castelnaudary. Hélas, six mois plus tard, une plainte est déposée par le pédagogue devant le sénéchal du Lauragais dans laquelle il accuse son élève de lui avoir dérobé une somme d'argent et quatre-vingt-cinq exemplaires de divers manuels d'écriture. Au-delà d'une classique affaire de vol, qui semble d'ailleurs bien réelle, cet ensemble de documents vaut surtout par la description précise des ouvrages détenus par le sieur Robin et utilisés par lui dans son travail. On y trouve des volumes de format et d'épaisseur variables recouverts de papier marbré ou de différentes couleurs parmi lesquels on peut citer le "Livre d'escriture représentant naïvement la beauté de tous les caracthères..." écrit et gravé par Louis Serrault maître écrivain juré spécialisé notamment dans les écritures italiennes bâtardes (1650-1670) ; un petit manuel pratique intitulé "Comme il faut tenir la plume pour bien escrire" et quatre livres "de figures des oizeaux faits à la main couverts de papier vert".

Procès opposant Jean-Baptiste Robin, maître d'écriture à Castelnaudary, à un de ses élèves, Joseph Juin, 1707 (Arch. dép. Aude, B 2636).

siècle, Pitel Préfontaine fournit d'ailleurs à ce sujet des conseils d'une grande précision :

"Pour bien écrire, il faut être assis à telle hauteur que, sans se baisser, les bras soient légèrement posés sur la table, de façon qu'en inclinant un peu la tête et le corps, on se trouve insensiblement appuyé sur le coude gauche, afin que le bras droit étant entièrement libre, la main puisse avec facilité tracer toutes sortes de lettres. Les coudes doivent être sur le bord de la table, d'où le corps est éloigné d'un travers de doigt. On pose la main gauche sur le papier pour l'empêcher de vaciller, lequel doit toujours être devant soi. La tête et le corps ne sont

que très peu penchés vers l'écriture, à moins que l'on ait la vue basse, mais elle doit toujours être fixée sur le modèle ou sur le bec de la plume... On tient très légèrement la plume avec trois doigts, qui doivent toujours être très flexibles ; les deux autres ne servent qu'à soutenir un peu la main. Le mouvement des trois premiers doigts suffit pour former les petites lettres, comme a, c, e, m ; mais il faut le mouvement du poignet et quelquefois celui du bras entier, pour faire des grandes lettres capitales, des signatures avec paraphes, et des traits de grande étendue"[14].

Une fois accomplis les préparatifs nécessaires, on passe ensuite à la distribution ou à l'affichage des modèles que les élèves doivent imiter. Parfois, le maître complète ce modèle par quelques lettres tracées de sa main. En règle générale, l'apprentissage suit une progression. On commence le plus souvent par recopier inlassablement les lettres o et i ; c'est-à-dire la courbe et le trait droit, éléments que l'on retrouve par la suite dans la formation des autres lettres. Dans un second temps, on poursuit avec les lettres c, f et m ; puis avec le reste de l'alphabet. Pour une même lettre, il est nécessaire d'apprendre à la tracer dans différents types d'écriture. On distingue alors l'écriture gothique (surtout utilisée dans les pays germaniques) ; l'écriture romaine ou en capitales et l'écriture humanistique ou italique, créée par les Italiens dès la Renaissance et qui s'impose en France vers la fin du XVIIème siècle. Peu à peu, l'élève doit donc maîtriser les pleins et les déliés, la hauteur, la largeur et l'inclinaison variables des lettres et la manière de les lier entre elles.

Un grand nombre d'ouvrages, plus ou moins savants et plus ou moins pratiques, peuvent servir de modèles aux pédagogues. A partir du XVIIème siècle, les librairies et le colportage diffusent toutefois des abécédaires dont certains sont encore en latin. Des autres, rédigés en français, émergent deux ouvrages destinés à devenir des grands classiques de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Pour le XVIème siècle, il s'agit de la *Croix de Dieu* ou *Croix de par Dieu,* dont la première page porte une croix, qui laisse la place à partir de la fin du XVIIème siècle au célèbre *Rôti Cochon,* cité dans le théâtre de Molière. Aussi intitulé *Méthode très facile pour bien apprendre à lire en latin et en français,* l'ouvrage est un manuel de lecture illustré de gravures sur bois représentant entre autres un cochon à la broche. Des abécédaires récréatifs de ce type, emplis d'illustrations et de sentences moralisatrices, sont encore publiés jusqu'à la fin du XIXème siècle. Au XVIIIème siècle, le pédagogue Louis Dumas introduit toutefois une nouvelle innovation : le bureau typographique, qu'il explique dans son ouvrage intitulé *Bibliothèque des Enfans ou les premiers elemens des lettres*

[14] Cité dans Grosperrin (Bernard), *Les petites écoles sous l'Ancien Régime,* Rennes, 1984, p. 95-96.

(1733). Il s'agit d'un pupitre et de cases portant des cartes imprimées de lettres, inspirées de l'atelier d'un imprimeur et qui permettent la combinaison des lettres. Dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, c'est cette méthode qui est utilisée par Joseph Goffré, régent de l'école de Villepinte en Lauragais[15].

A un autre niveau de culture et d'alphabétisation, il existe également, dès le XVIème siècle, de multiples ouvrages consacrés à la science de l'écriture. Les premiers manuels sont dus à des Italiens et concernent tout particulièrement les écritures pratiquées dans les chancelleries et les officines commerciales où la correspondance est abondante. En France, il faut attendre 1550 pour voir Johann de Beauchesne publier à Paris son *Thresor d'escripture....* Au XVIIème siècle, la tradition se poursuit et parmi les nombreux titres édités, il faut mentionner le célèbre *Traité de l'Art d'escrire* (1655), reconnu et admiré de tous. Enfin, en 1755, ce type d'ouvrage connaît son aboutissement à travers l'article consacré à l'écriture par Paillasson, expert-écrivain juré, dans la grande *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.* On y trouve notamment cette remarquable définition de l'écriture : *"l'art de former les caractères de l'alphabet d'une langue, de les assembler et d'en composer des mots, tracés d'une manière claire, nette, exacte, distincte, élégante et facile".* Au-delà de sa précision, une telle définition révèle bien entendu l'importance de l'écriture dans une société où elle est considérée comme une marque de savoir mais aussi comme un petit reflet de l'âme humaine et de ses contradictions.

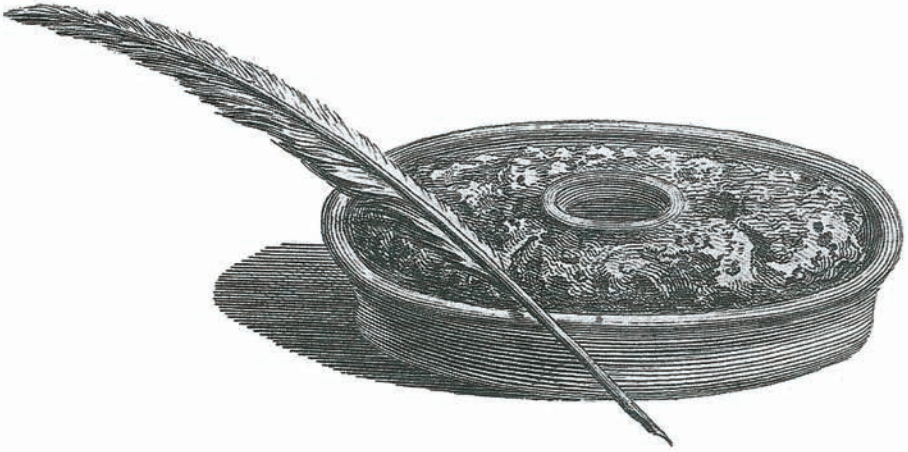

[15] Viala (Marie-Rose), "Les petites écoles de l'ouest audois au XVIIIème siècle" dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude,* tome 100, 2000, p. 63-72.

Vers la scolarisation de tous

A la fin de l'Ancien Régime, 37 % des Français sont assez instruits pour signer leur acte de mariage alors qu'ils n'étaient que 21 % un siècle plus tôt. Même si les écoles sont inégalement réparties et si on en trouve en plus grand nombre dans le nord de la France, dans les villes et dans les campagnes riches, les progrès de l'alphabétisation sont manifestes. La Révolution française affirme la responsabilité de l'Etat en matière d'éducation, proclame dès 1791 la gratuité de l'instruction élémentaire et affirme que celle-ci doit être dispensée à tous. Il est aussi demandé que partout soit enseigné le français, de manière à éradiquer patois et dialectes, qui perpétuent "le règne du fanatisme et de la superstition". Toutefois, les réalisations ne sont pas à la hauteur des grands principes édictés. Les écoles primaires sont laissées aux bons soins des autorités locales et jusqu'en 1833, la situation n'évolue guère. L'école se réduit souvent à une pièce unique où mobilier scolaire et outils pédagogiques sont réduits au minimum. Les initiatives privées sont encouragées. Les congrégations enseignantes jouent un rôle important dans l'apprentissage des savoirs élémentaires : la lecture et l'écriture.

Pour parvenir à une alphabétisation complète, il ne suffit pas de savoir lire, il faut aussi savoir écrire. Jusqu'au milieu du XIXème siècle, le déchiffrement des textes n'est pas nécessairement joint à la maîtrise de l'écriture. L'accès à l'écriture se démocratise beaucoup plus lentement que l'apprentissage de la lecture : d'ailleurs les graphismes enseignés conservent très longtemps une grande variété de formes et une étonnante complexité, se rapprochant davantage de l'exercice d'un art que d'un enseignement pratique. Sous la Restauration, le brevet de capacité pour l'enseignement primaire, que doivent obtenir les instituteurs pour exercer, comprend quatre épreuves en écriture : *"bâtarde, coulée, cursive et ronde, et cela en grandes et en petites lettres"*. La loi Guizot (28 juin 1833), du nom du ministre de Louis-Philippe, stimule le mouvement de scolarisation et impose à chaque département d'entretenir une école normale primaire. La calligraphie reste un élément important de sélection des instituteurs puisque, lors des épreuves du brevet de capacité, seule la composition en écriture coulée est supprimée. En 1851, il est inscrit au programme des écoles normales que *"l'écriture devait comprendre les cinq genres qu'on est convenu d'appeler :*

Cahier d'écriture établi en hommage à Arnaud Coumes, maire de Carcassonne, par les élèves de l'école des Frères des écoles chrétiennes de Carcassonne, 1843 (Arch. dép. Aude, 3 J 943).

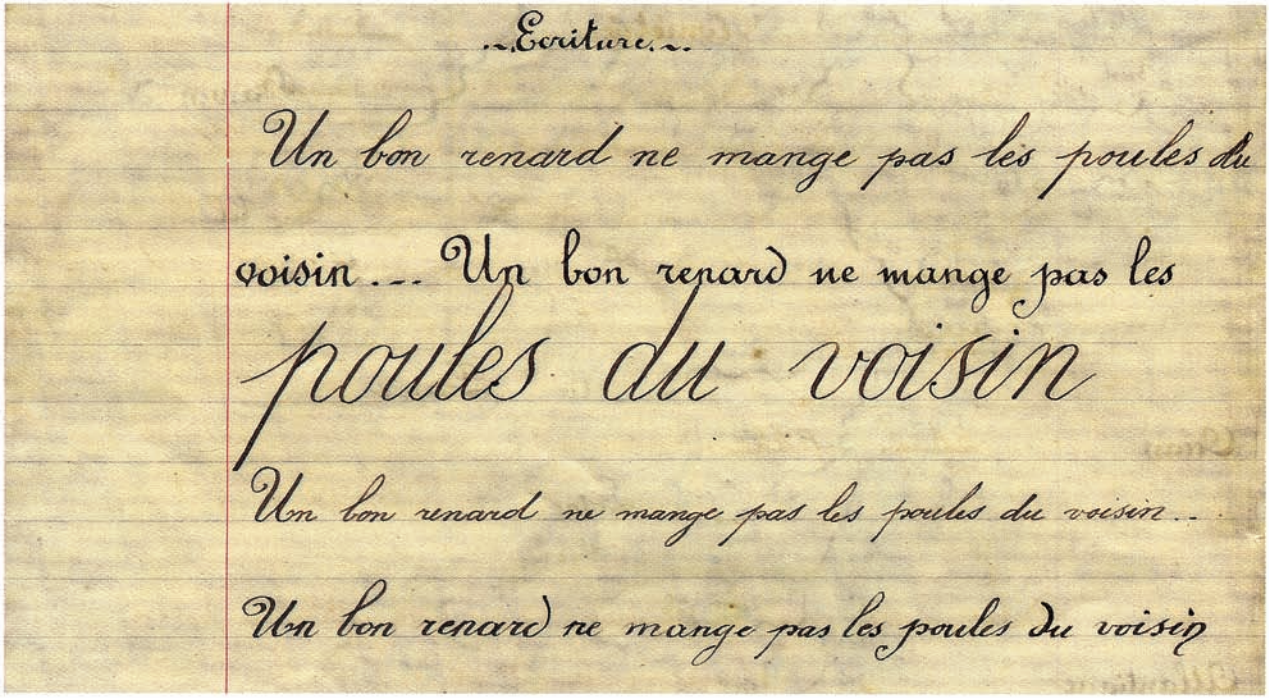

Cahier de classe de Gaston Pratx (né en 1884), élève à l'école du Bastion à Carcassonne (cours complémentaire 1ère classe), 1898 (Arch. dép. Aude, 3 J 1635) : exercice d'écriture.

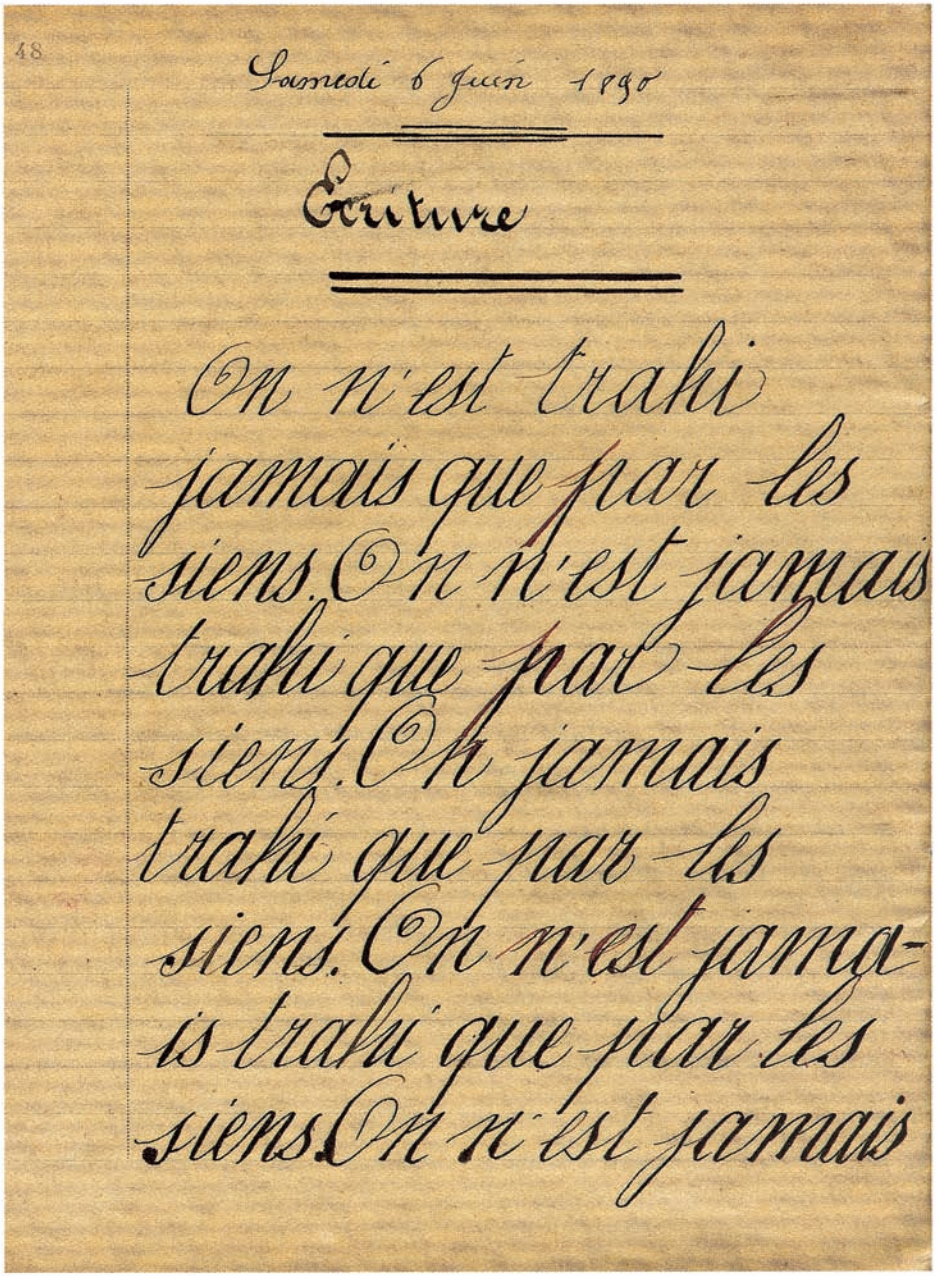

48

Samedi 6 Juin 1890

Ecriture

On n'est trahi jamais que par les siens. On n'est jamais trahi que par les siens. On jamais trahi que par les siens. On n'est jamais trahi que par les siens. On n'est jamais

Cahier de classe de Paul Gau (né en 1880), élève de l'école communale d'Aragon (cours moyen), 1890 (Arch. dép. Aude, 3 J 939) : exercice d'écriture.

gothique, bâtarde, ronde, coulée et cursive. Cette dernière étant d'un usage général devra être plus particulièrement cultivée."

En 1845, Boulay de La Meurthe[16] encourage, quant à lui, l'enseignement de la calligraphie dans les écoles : *"Une écriture, non seulement lisible, mais flatteuse à l'œil, prévient en faveur de celui qui la possède...Dans un enfant, une belle main, comme on dit, est l'objet de l'orgueil des parents. De plus, un bon enseignement de l'écriture contribue plus que tout autre chose à donner une haute idée de l'école..."*. En 1886, dans son *Dictionnaire de pédagogie,* Ferdinand Buisson constate toutefois que la calligraphie n'est plus à l'honneur auprès des instituteurs, ce qu'il déplore. Il sait l'importance et l'utilité d'une belle écriture dans les administrations et les entreprises, où tous les documents (correspondance, livres comptables, rapports) sont écrits à la main et souvent copiés en de multiples exemplaires. Aussi encourage-t-il les enseignants à ne pas perdre de vue cette matière essentielle de l'enseignement primaire, tout en considérant qu'elle peut subir quelques simplifications : *"Les administrations publiques, les maisons de commerce et surtout les banques tiennent plus que jamais en haute estime les écritures régulières, préférant les formes simples aux fioritures et la lisibilité facile à l'élégance. Il faut donc ramener l'attention du personnel enseignant sur cette branche essentielle des études primaires."*

La loi Falloux votée en mars 1850 qui préconise l'ouverture d'écoles de filles, la loi Duruy votée en avril 1867 qui développe la gratuité de l'école primaire pour les pauvres et encourage également l'instruction des filles, les lois Ferry (1881-1882) qui affirment la gratuité et l'obligation scolaires sont autant d'étapes décisives dans le développement de la scolarisation et de l'alphabétisation du plus grand nombre.

Le cahier d'écriture[17] réalisé en 1843 par les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes en hommage à Arnaud Coumes, maire de Carcassonne, témoigne de la maîtrise que pouvaient obtenir certains dans la technique de la calligraphie. Les écoliers ont recopié des planches d'exemples (modèles) écrits à la main, suspendues devant eux. Les textes, généralement des préceptes moraux ou religieux, s'accompagnent d'entrelacs et de dessins à la plume qui démontrent leur virtuosité et leur grande dextérité. Cependant, ce document présente un caractère exceptionnel : il s'agit pour les Frères des Ecoles chrétiennes de montrer à la municipalité la qualité de leur enseignement et on peut penser légitimement que tous les élèves n'atteignaient pas ce niveau. La plupart des cahiers d'écoliers parvenus jusqu'à nous[18] offrent un aspect beaucoup plus modeste. Les élèves ont à copier plusieurs fois un même petit texte (une ligne ou deux) en variant le module des lettres, les pleins et les déliés étant plus ou moins affirmés. Les pédagogues insistent sur

[16] Cf. H.-C. Rulon et Ph. Friot, *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires (1820-1940).* Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1962.

[17] Arch. dép. Aude, 3 J 943.

[18] Arch. dép. Aude, 3 J 939, 1635.

l'importance de la position physique que doit prendre l'élève qui apprend à écrire. *"Les jambes placées verticalement. Le corps, droit, sans raideur, ne touchant pas la table. Tête un peu inclinée en avant. Bras gauche assez avancé sur la table. Cahier un peu incliné vers la gauche"*, préconise Ferdinand Buisson en 1886. Il est essentiel que le maître[19] ne se contente pas de donner un exemple à copier ; il doit exécuter lui-même devant les élèves *"les lettres, les mots, et les phrases à reproduire…S'il examine avec intérêt le travail de tous, s'il conseille et encourage à propos, s'il recommande la lenteur aux élèves du cours élémentaire et du cours moyen, …il est certain que les progrès seront rapides et qu'on n'aura plus dans les classes des écritures négligées, trop fines ou trop grosses, lourdes, irrégulières, exécutées à la hâte, qui trahissent autant l'ennui que le dégoût des élèves."* Dans les années 1850, Achille Mir, enseignant à l'école normale de Carcassonne, invente pour la formation des instituteurs dont il a la responsabilité une *Méthode d'écriture usuelle à mouvement mesuré et régularisée par le parallélogramme.* Les élèves ont à leur disposition pour leurs exercices un fond de page constitué de parallélogrammes destinés à les aider dans le tracé des lettres. Lorsqu'on feuillette ce manuel ou les cahiers de classe de la seconde moitié du XIXème siècle, on mesure les transformations qu'a connu l'enseignement de l'écriture depuis cette date, surtout depuis les années 1970 et la généralisation des stylos à bille.

Exposé de la méthode d'écriture usuelle à mouvement mesuré et régularisée par le parallélogramme, *par Achille Mir, s.d. [vers 1850]-1871 (Arch. dép. Aude, 5 J 161).*

[19] Conférence pédagogique de la circonscription de Carcassonne, 1886 (Arch. dép. Aude, 1 T 311).

les univers de l'écrit

Ateliers et copistes

Au cours des années qui suivent la chute de l'Empire romain et de ses institutions, l'Eglise recueille l'héritage antique. En cette fin du Vème siècle, celle-ci est avant tout missionnaire. Son rôle ne se conçoit pas sans la présence du livre : textes bibliques et patristiques, ouvrages liturgiques… Et ces livres sont désormais écrits au sein de l'Eglise. Abbayes et cathédrales conservent et diffusent tout autant la "jeune littérature chrétienne" que les œuvres classiques de l'Antiquité. On peut distinguer deux grands courants missionnaires : d'une part l'Italie, avec le monastère du Mont-Cassin fondé par Benoît de Nursie vers 529, d'autre part l'Irlande. Les manuscrits conservés jusqu'à nous témoignent de l'activité des *scriptoria* (ateliers de copistes) des établissements religieux de ces pays.

Plusieurs prescriptions mentionnées dans le texte de la règle de saint Benoît contemporaine du VIème siècle font supposer l'importance de l'écriture et de la lecture dans les monastères. En effet, il est précisé que le novice doit rédiger de sa propre main son engagement à observer les trois vœux de stabilité, de conversion des mœurs et d'obéissance. De même, le moine doit réserver plusieurs heures à la lecture des textes sacrés : la *lectio divina.* Au cours du carême, les membres de la communauté monastique ont l'obligation d'effectuer des lectures méthodiques de textes désignés ; ces livres distribués par l'abbé à ses moines au début de la période quadragésimale proviennent de la bibliothèque de l'abbaye. Le chapitre 33 de la règle fournit d'autres indications se rapportant à l'écriture. Saint Benoît fait défense au moine de posséder quoi que ce soit : … *"ni livres, ni tablettes, ni stylet pour écrire, en un mot absolument rien…".*

Il faut cependant noter qu'aucun des soixante-treize chapitres de la Règle des moines ne fait allusion à l'existence d'un atelier d'écriture, d'un *scriptorium.* Le même texte passe sous silence les conditions exactes du travail des moines copistes transcrivant des manuscrits. Dès l'origine, y a-t-il eu, au sein des monastères, un local réservé au labeur des scribes ? Si, pour les VIème-VIIIème siècles, on ne possède aucun renseignement à ce sujet, il n'en est pas de même pour le IXème siècle grâce au fameux plan de l'abbaye de Saint-Gall. Ce plan dressé vers 830 indique l'emplacement du *scriptorium.* De forme rectangulaire, cette salle fait partie intégrante de l'église abbatiale, jouxtant le flanc nord du chœur oriental. Par une porte percée dans le mur occidental, le *scriptorium* communique avec le bras

nord du transept. Cette situation géographique confère un caractère sacré à ce lieu où sept scribes, assis entre les fenêtres, contre les murs nord et oriental, vaquent à leurs occupations. Toutefois, cette disposition peut varier selon les endroits et selon certaines circonstances particulières. C'est ainsi qu'une miniature illustrant un manuscrit de l'*Apocalypse* de Beatus, daté de 970, nous apprend qu'à l'abbaye de San Salvador de Tavara, au nord de Zamora, en Espagne, les scribes travaillent dans un bâtiment jouxtant une tour de défense. Situé au premier étage, le *scriptorium* est accessible grâce à une échelle mobile. On peut supposer que cette disposition est dictée par la nécessité de se protéger face aux dangers des incursions sarrasines. A l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, au XIème siècle, l'atelier de copie des manuscrits est situé dans le cloître. Un document permet de savoir qu'une douzaine de scribes y effectuent leur travail, installés sur des sièges devant des tables adaptées à leur tâche.

On voit que la copie des manuscrits dans les monastères se présente généralement comme une activité communautaire. Mais cette organisation peut revêtir un autre aspect selon les ordres monastiques. Ainsi les chartreux qui conjuguent la vie cénobitique avec l'érémitisme ne possèdent pas de *scriptorium*. Les coutumes de Guigues Ier rédigées au début du XIIème siècle décrivent tout ce

Livre d'heures, XVIème siècle (Bibliothèque municipale de Narbonne, Ms. 2, p. 21) : saint Jean l'évangéliste écrivant.

que l'on doit fournir aux moines copistes afin qu'ils puissent se livrer à leurs occupations dans la solitude de leurs cellules respectives. Chez les cisterciens, où la vie commune prend une grande importance, les travaux de copie ne s'effectuent pas dans une salle commune. Ainsi, à l'abbaye de Clairvaux, au XIIème siècle, huit cellules destinées aux copistes s'alignent dans le même axe que l'église. On retrouve ici la proximité avec l'abbatiale. Ce contact direct avec le sanctuaire existe également dans certains *scriptoria* établis auprès des cathédrales. A la cathédrale de Liège, l'atelier des copistes communique directement avec l'église. Parmi les *scriptoria* cathédraux les plus importants et leurs écoles, on peut citer ceux de Reims, surtout sous l'épiscopat d'Hincmar (845-882), de Lyon, d'Orléans, de Laon et de Chartres.

Malheureusement, les documents sont muets sur l'existence de ces ateliers dans les établissements ecclésiastiques en pays d'Aude. Pourtant, des abbayes telles que Lagrasse ou Montolieu, dont le rayonnement était considérable, devaient avoir une importante activité en ce domaine.

Les transformations sociales, économiques et politiques que connaissent les derniers siècles du Moyen Age influencent l'organisation du travail de transcription des manuscrits. Certaines miniatures contemporaines des XIVème-XVème siècles présentent souvent le scribe se consacrant à son œuvre, non plus en équipe, mais isolé, dans une cellule ou une chambre avec des rayonnages encombrés de livres, sans oublier les instruments nécessaires à son art.

Peu à peu, le *scriptorium* monastique est supplanté par l'atelier laïque, regroupant des artisans sous la direction d'un maître. Apparaissent alors des corps de métiers spécialisés dans l'exécution des livres. Il n'est pas aisé de saisir les conditions de travail qui supposent des relations spécifiques existant entre le commanditaire d'une œuvre, l'écrivain, les scribes, les correcteurs et les miniaturistes. Parfois, certains documents permettent d'entrouvrir la porte de l'un de ces ateliers. Ainsi grâce à l'une des miniatures ornant l'*Epître d'Othea* de Christine de Pisan, on peut voir un chef d'atelier installé dans une cathèdre placée sur une estrade. Ce dernier transcrit une feuille posée sur un long comptoir équipé d'un encrier. Face à ce comptoir sont regroupés trois collaborateurs en train d'écrire, le rouleau de parchemin placé sur le genou droit. Devant eux, un quatrième personnage feuillette un *codex,* dirigeant son regard vers un autre manuscrit ouvert : il semble qu'il effectue un travail de collationnement. A la fin du Moyen Age, l'écriture est l'affaire d'artisans spécialisés se faisant rémunérer leur travail. C'est la fin de l'âge d'or des *scriptoria.*

Theologia moralis, *XIVème siècle (Bibliothèque municipale de Carcassonne, Ms. 19, f°1 r°) : lettre historiée (moine lisant).*

Des écritures qui chantent

Lorsqu'on s'en rapporte au témoignage d'Isidore de Séville, évêque et musicologue du VIème siècle : *"Si les sons ne sont pas retenus de mémoire par l'homme, ils disparaissent parce qu'on ne peut pas les écrire"*, on constate que le chant relève alors de la seule tradition orale.

Si on se limite à l'Occident chrétien, on sait qu'après deux siècles de liturgie en langue grecque, progressivement est adoptée la langue latine. Mais chaque région possède son répertoire local de chant sacré : une langue unique, mais des musiques différentes. Ainsi, on sait qu'ont existé un chant "bénéventin" pour le sud de l'Italie, un chant "romain" pour la ville de Rome et les territoires qui en dépendent, un chant "milanais" dans le nord de l'Italie, un chant "hispanique" des deux côtés des Pyrénées et un (ou plusieurs ?) chant(s) "gallican(s)" en Gaule.

La seconde moitié du VIIIème siècle voit s'amorcer un rapprochement entre le royaume franc des Péppinides (Pépin le Bref, puis son fils Charlemagne) et la papauté (Etienne II et ses successeurs). L'objectif premier de ce rapprochement est politique : les possessions du souverain pontife sont menacées par les Lombards, tandis que le roi franc veut assurer une légitimité à son pouvoir. En 754, le pape franchit les Alpes et renouvelle le sacre du roi ; il séjourne longuement à l'abbaye de Saint-Denis. Pépin le Bref voit alors dans les usages liturgiques romains un moyen d'assurer l'unité religieuse de ses territoires. La rencontre des répertoires gallican et romain donne naissance à un métissage : le répertoire romano-franc. C'est dès la fin du VIIIème siècle qu'apparaissent les premiers recueils manuscrits des chants de la messe. Toutefois, ces ouvrages ne contiennent que le texte des chants ; l'écriture musicale n'est pas encore inventée. On reste dans le domaine de la tradition orale pour la musique.

C'est seulement au cours de la deuxième moitié du IXème siècle que se font jour les premières tentatives d'écriture musicale. Les scribes tracent dans les interlignes, au-dessus des mots, des signes appelés neumes afin d'indiquer l'inflexion de la voix (accentuation et ponctuation) que doit respecter le chantre. Dans les premières années du siècle suivant, paraît le premier livre de chant noté qui nous soit parvenu : le *Cantatorium* de Saint-Gall. Seuls sont

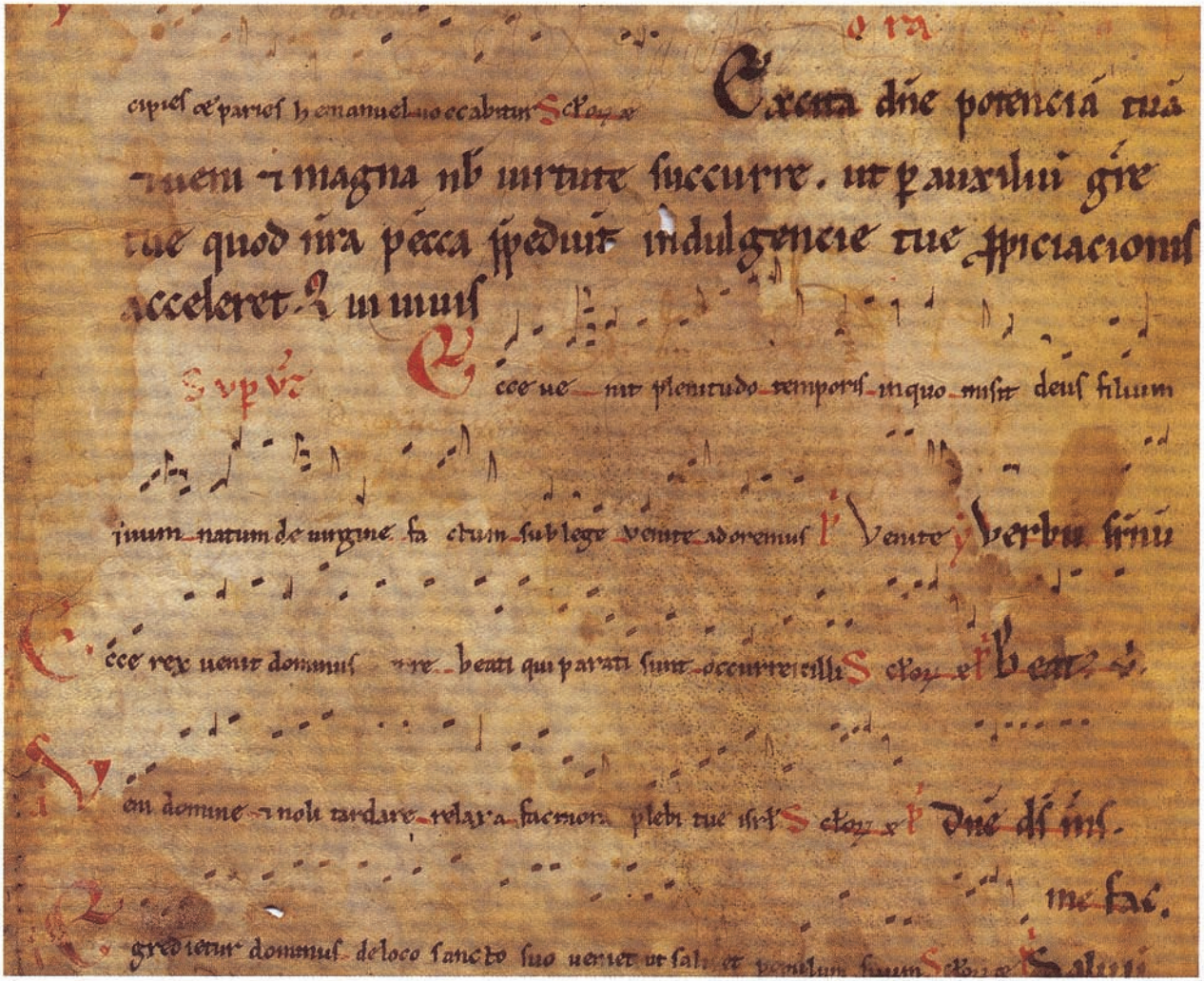

Fragment de bréviaire (office du quatrième dimanche de l'Avent), XIème siècle (Arch. dép. Aude, 3 J 865) : exemple de neumes.

indiqués les chants du soliste, entre les lectures. Cette écriture précise la rythmique, toutefois la mélodie relève toujours de la tradition orale. Ces notations primitives représentent une tentative de fixation du geste vocal sur le parchemin. En aucun cas, elles ne représentent le projet écrit d'une œuvre à créer. On voit bien que le rapport du musicien à l'écriture musicale était complètement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Au cours du Xème siècle, l'existence de plusieurs systèmes de notation prouve les limites de cette écriture musicale naissante : on trouve ainsi la notation lorraine (ou messine), la notation "française" ou bien encore la notation "aquitaine". Cette mise par écrit du répertoire grégorien n'indique pas la valeur des intervalles entre les sons. Il s'agit de notations *in campo aperto,* sans ligne de portée, c'est-à-dire sans ligne de repère, avec cependant le souci d'indiquer la hauteur "relative" des notes par le positionnement des neumes à des niveaux différents. Les Archives départementales de l'Aude conservent un exemple de cette notation neumatique : un fragment de bréviaire, datant du XIème siècle et laissant apparaître des influences catalanes.

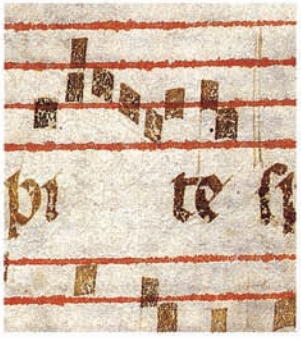

C'est au XIème siècle avec Guy d'Arezzo qu'est inventée la portée. Les neumes laissent peu à peu la place à de nouveaux signes : des points, puis plus généralement des notes carrées. Le soin des scribes est mis sur l'écriture de la hauteur mélodique ; par contre, ils ont tendance à négliger les finesses rythmiques qui représentaient tout l'intérêt de la notation du siècle précédent. Il s'ensuit un empâtement de l'écriture avec l'apparition de carrés de plus en plus gros. Dans les lieux où la tradition orale continue de se transmettre, comme dans les monastères, les dommages ne sont pas irréversibles ; mais lorsque la mémoire fait défaut, le livre ne fournit plus que la "matérialité mélodique des pièces", privées de la sève vivifiante de leur rythme.

Au geste écrit de la mélodie que représentent les neumes, se substitue une écriture théorique de la musique. Plus précisément, c'est le rapport du chanteur à la musique qui n'est plus le même : l'écrit n'est plus un simple aide-mémoire pour le chantre, désormais il peut être à l'origine d'une création musicale.

A partir de la fin du XIIème siècle et du début du XIIIème siècle, les musiciens tendent à perfectionner l'écriture musicale. Les notes de valeurs différentes sont représentées par des figures géométriques différentes. Des ligatures et des signes de pause donnent des indications sur les rapports des notes entre elles. Des hampes précisent la notation. Vers 1325, les théoriciens mentionnent les signes de mesure

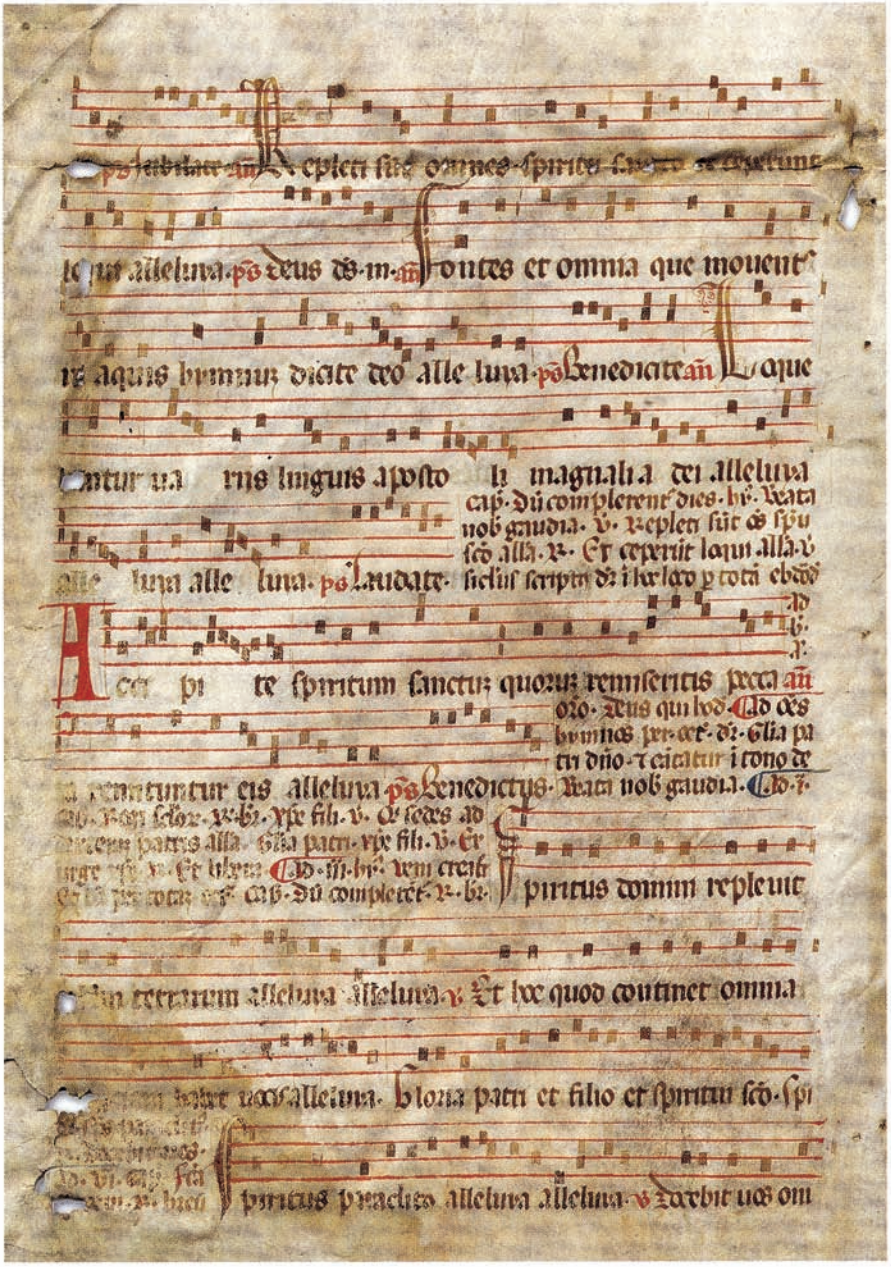

Fragment d'un antiphonaire (office de la Pentecôte), XIVème siècle (Arch. dép. Aude, 3 J 1037) : exemple de notes carrées.

qui se placent au début de la portée puis dans celle-ci chaque fois qu'on change de mesure.

Au début du XVème siècle, la notation musicale atteint une grande complexité : les scribes mélangent avec des conventions diverses noires, blanches et rouges. C'est ce qu'on désigne sous le nom de notation mixte ou maniérée. Au cours du XVème siècle, la notation se simplifie avec la généralisation de la notation blanche (notes vides). Sous l'influence de l'imprimerie, la simplification de la notation musicale s'accentue. Dans les premières années du XVIème siècle, l'éditeur O. Petrucci invente un système permettant d'imprimer la musique grâce à des caractères mobiles. Jusque vers 1511 Petrucci exerce son activité à Venise. Les historiens de la musique connaissent 61 ouvrages musicaux sortis de ses presses. Le premier éditeur de musique en France est P. Attaignant établi à Paris. De 1528 à sa mort, en 1552, il imprime la plus grande partie de la production française de chansons (environ 2000), motets et messes. En 1539, paraît à Strasbourg le premier recueil de psaumes en français, accompagnés de mélodies anonymes. On s'achemine pas à pas vers le système actuel de notation musicale : des notes séparées, les carrés cèdent la place aux losanges puis aux ovales. Toutefois, le nombre des lignes de la portée n'est pas toujours le même : 4, 6, 7 ou 8 lignes.

A compter du XVIIIème siècle, la notation musicale, telle qu'elle est encore pratiquée, prévaut.

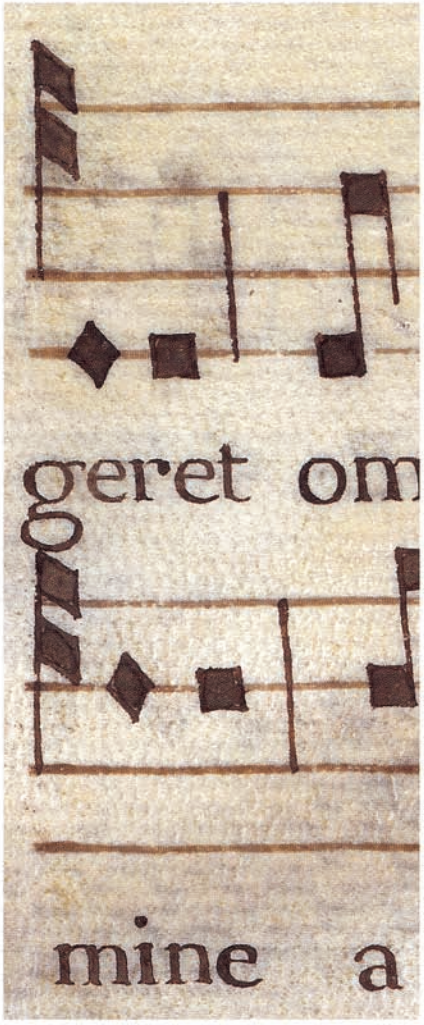

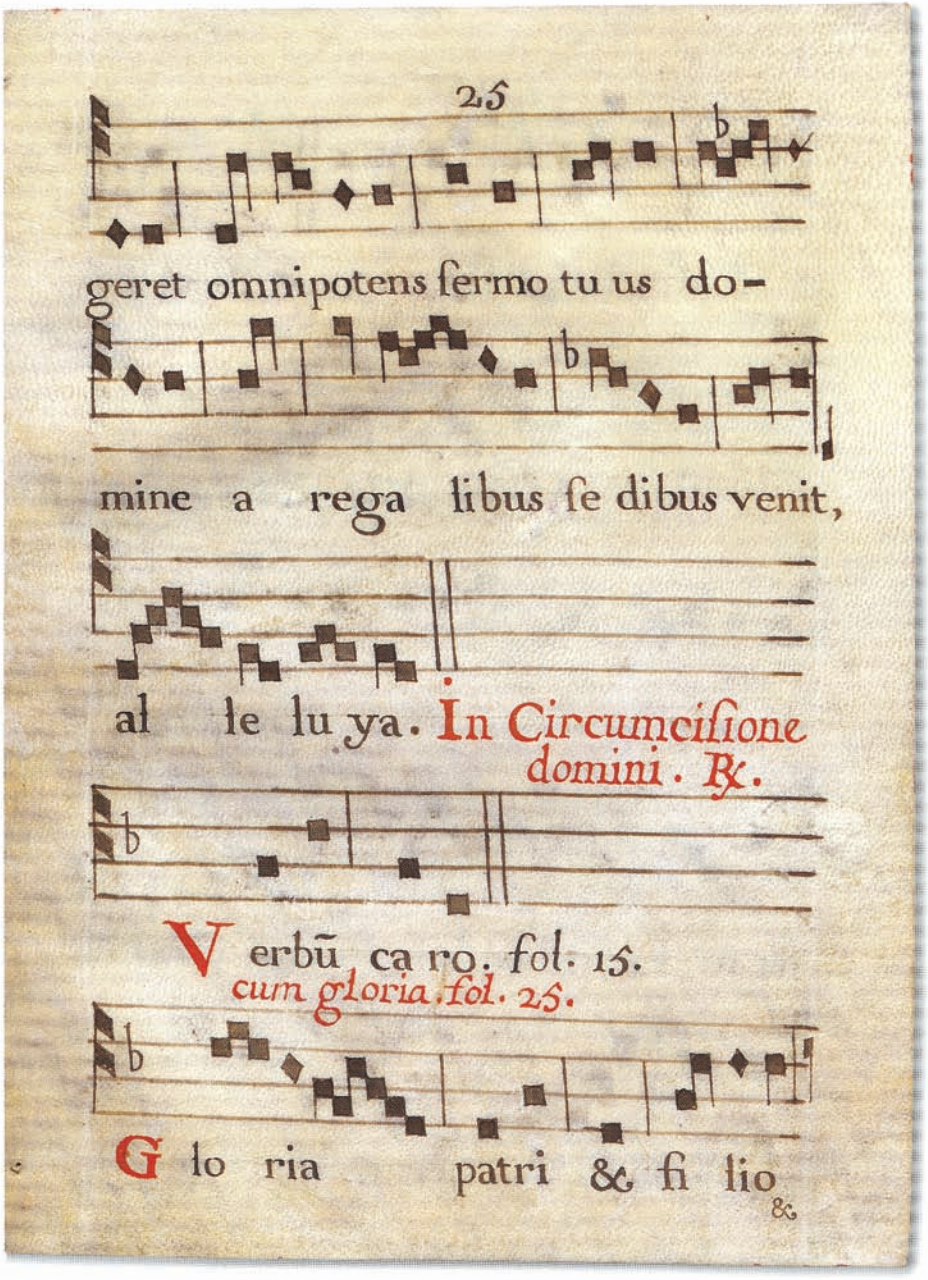

Processionnal à l'usage de l'église cathédrale de Carcassonne, œuvre de Guillaume Belichon, 1727 (Arch. dép. Aude, G 289, p. 25) : notation plus élaborée.

D'une minute à l'autre, le notaire, un homme de l'écrit

Homme de l'écrit par excellence, le notaire trouve son origine directe dans les *notarii* et les *tabelliones* du Bas-Empire romain. A cette époque, ces termes ne désignent en réalité que des sortes de secrétaires sténographes chargés de prendre des notes sous la dictée d'un maître et des écrivains publics couchant sur des tablettes toutes sortes de textes. Disparus en Gaule avec les invasions barbares, ils subsistent en Italie du Nord où le droit romain perdure. Durant le Haut Moyen Age, les notaires de la chancellerie royale sont ainsi de simples clercs chargés de rédiger les actes de la puissance publique validés par l'apposition du sceau. Dès 803, Charlemagne, conscient de la nécessité d'une bonne administration de l'Empire, ordonne à chaque évêque, chaque abbé et chaque comte de s'attacher un *notarius*.

Dès l'époque carolingienne, se pose en effet le problème de l'authentification des actes privés passés entre différents contractants. Il faut pouvoir assurer l'exécution des contrats et le respect des obligations prises, quels que soient le temps et le lieu, même après le décès des parties et de leurs témoins. Dans la plupart des cas, la solution trouvée consiste à authentifier les actes par l'apposition du sceau d'une institution publique laïque ou ecclésiastique. Le notaire est alors une sorte d'écrivain public, comme dans l'Antiquité, dont les actes rédigés n'ont toutefois la *fides publica* qu'à travers la validation de son autorité de tutelle.

C'est avec la redécouverte des principes du droit romain dans l'Italie des XIème et XIIème siècles que se met en place un véritable notariat public lié au développement des villes et des activités commerciales. La France méridionale, pays de droit écrit, adopte le modèle italien dès la fin du XIIème siècle et les premiers notaires publics y apparaissent à l'ombre des consulats, avant de se généraliser dans les bourgs et les zones rurales jusqu'à la fin du Moyen Age. Dorénavant, le notaire est un dépositaire de la puissance publique qui lui est conférée par une autorité de tutelle. A ce titre, l'acte rédigé de sa main a un caractère d'authenticité et de preuve, ce qui revient à faire d'un acte privé un instrument public *(instrumentum*

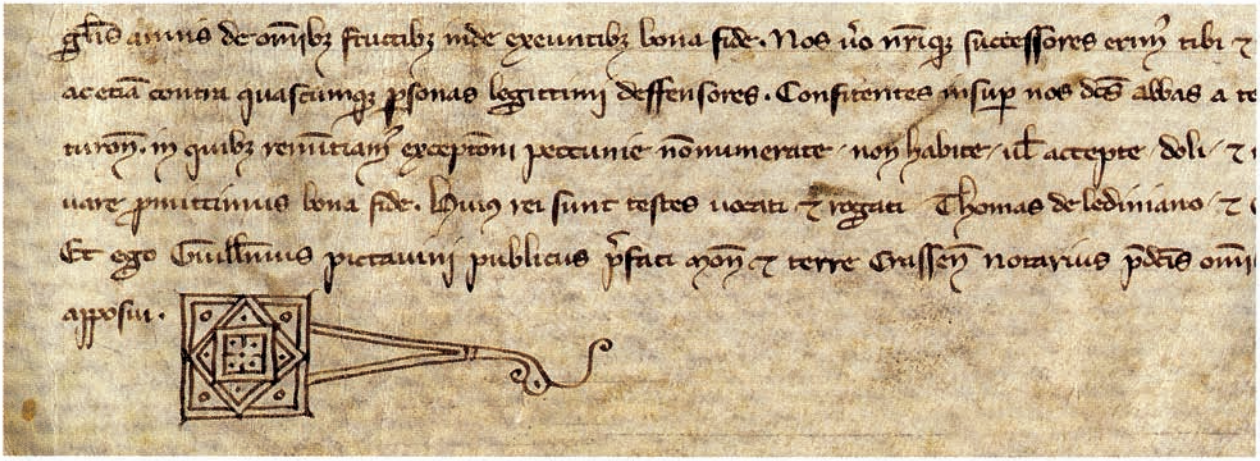

Seing manuel de Guillaume Pictavini, notaire public de Lagrasse, 1280 (Arch. dép. Aude, H 80).

publicum). Au sceau de l'institution tutélaire se substitue alors le fameux seing manuel *(signum manuale),* dessiné toujours de la même façon pour un notaire donné, qui achève l'acte et peut être considéré comme l'équivalent de nos signatures modernes. Ces seings manuels font alors l'objet de procédures d'enregistrement et de validation par les autorités de tutelle.

Au XIIIème siècle, l'essor foudroyant du notariat s'accompagne donc d'une grande diversité. Chaque institution publique veut créer ses propres notaires et cherche à leur donner la prééminence sur les autres. On trouve ainsi des notaires consulaires ou communaux, des notaires ecclésiastiques désignés soit par le pape (notaires apostoliques) soit par des évêques (notaires épiscopaux) et des notaires seigneuriaux désignés par de grands féodaux (notaire ducal ou comtal). L'annexion des terres méridionales au royaume de France aboutit à la création d'un notariat royal dont le statut est très largement défini par Philippe IV le Bel dans une ordonnance en 1304. Celle-ci consolide pour deux siècles le fonctionnement du système notarial méridional et consacre officiellement comme le signale Robert-Henri Bautier, *"la coupure de la France en deux zones juridiques, une France du Nord où l'authentification des actes était donnée par le sceau de juridiction et une France du Midi où régnait sans conteste l'acte notarié pleinement authentique"*[20].

Le notaire méridional effectue donc à lui seul toutes les opérations nécessaires à l'établissement d'un acte public. Il reçoit et entend les demandeurs, prend des notes rapides sur le contrat souhaité (les brèves parfois appelées brouillard), écrit au net, à partir de ses notes, l'acte définitif qu'il valide de son seing manuel. Très rapidement, il prend l'habitude de regrouper ses actes authentiques, désignés sous le nom de minutes et signés par les parties contractantes, en registres (aussi appelés protocoles). Des expéditions (ou grosses) peuvent à tout moment être délivrées aux intéressés, avec la même valeur que l'original. Avec une telle organisation, chaque notaire doit donc se préoccuper de la conservation de ses registres et de leur transmission à son successeur. Dans les pays d'Aude, le plus ancien registre de minutes notariales connu date de 1269. Il s'agit d'un document provenant d'un notaire non identifié ayant exercé à Caunes-Minervois ; il est conservé dans les collections de manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France[21].

Jusqu'au XVIème siècle, les actes sont rédigés en latin mais on y mélange fréquemment des mots ou des phrases en occitan et parfois l'acte est entièrement rédigé dans cette langue. Au XVème et au XVIème siècle, le

[20] Bautier (Robert-Henri) : "L'authentification des actes privés dans la France médiévale. Notariat public et juridiction gracieuse", dans *Chartes, sceaux et chancelleries. Etudes de diplomatique et de sigillographie médiévales,* Paris, Ecole des Chartes, 1990, tome 1, p. 269-340.

[21] Bibliothèque nationale de France (Paris), Lat. 11014.

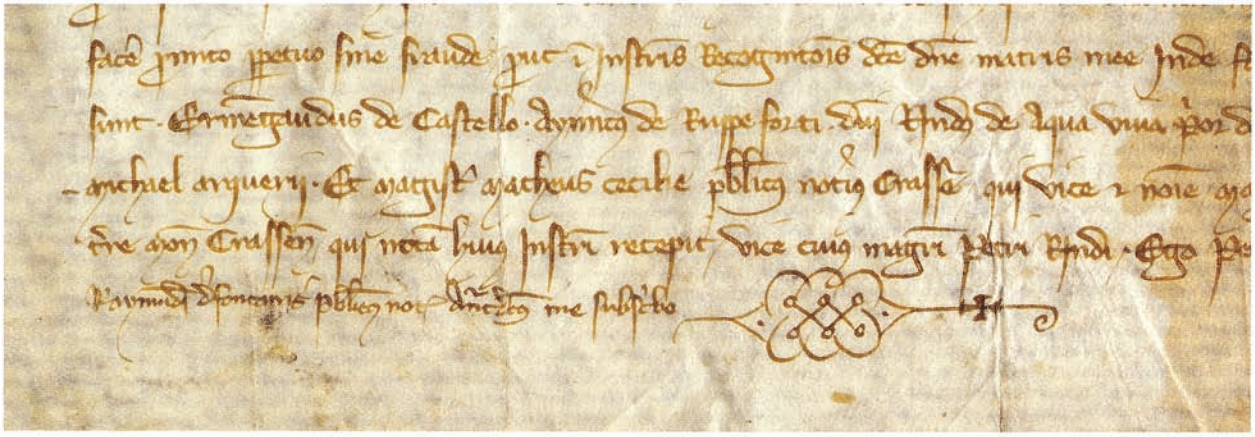

Seing manuel de Pierre Raymond de Fontani, notaire de Lagrasse, 1322 (Arch. dép. Aude, H 38).

français est déjà présent dans les registres, même s'il ne s'impose définitivement qu'après l'édit de Villers-Cotterêts (1539). Guy de Laforcarda, notaire du Mas-Saintes-Puelles, rédige tous ses actes en français à partir de 1535[22]. Quant à Jacques Garrigues, notaire à Lagrasse, il écrit encore des actes en occitan en 1583[23]. Rédigés dans leurs versions définitives, les actes notariés doivent être clairs et compréhensibles. La construction des actes répond aux prescriptions énoncées clairement dès l'ordonnance royale de 1304. La date, le lieu d'établissement de l'acte, les noms des contractants et ceux des témoins doivent y être mentionnés. Bien que bannies en théorie, les abréviations y sont courantes de même que les formules toutes prêtes, pieuses ou non. En revanche, les espaces en blanc et les interlignes sont réduits au maximum afin d'empêcher les falsifications. Avant l'édit de 1564 qui fixe le début de l'année au premier janvier, les notaires languedociens utilisent différents styles chronologiques. On trouve notamment le style de la Nativité (25 décembre), le style de Pâques et celui de l'Annonciation (25 mars). Certains notaires peuvent même passer d'un style à un autre, tel Simon de Floribus, notaire apostolique de Castelnaudary en 1517[24].

Par les fonctions qu'il exerce, par sa maîtrise de l'écrit et du droit, le notaire occupe une place de choix au cœur de la société dans laquelle il évolue. La plupart des actes importants sont établis par lui. Aussi, les fonds notariaux sont-ils incontournables pour qui s'intéresse à l'histoire sociale, à celle des mentalités, de l'art et de la culture, des modes de vie, etc. Depuis une trentaine d'années, nombre de travaux historiques de première importance ont trouvé leur source principale dans les minutes notariales. Ces dernières nous permettent en effet de pénétrer au sein des maisons et d'en connaître le contenu (inventaires après décès), de voir comment évoluent les liens familiaux et se constituent les patrimoines (contrats de mariage, successions, tutelles), de comprendre les mécanismes de la vie économique du pays (contrats de ventes, baux, adjudications, prêts, obligations et quittances) et des institutions (délibérations consulaires, reconnaissances seigneuriales).

Homme de l'écrit dans une société qui ne s'alphabétise que peu à peu, le notaire exerce souvent de multiples tâches autres que sa profession pour lesquelles ses compétences et son savoir sont requis. Fréquemment, il est le greffier des institutions communautaires (consulats, paroisses, confréries et corporations) ou judiciaires (justices seigneuriales et consulaires). Parfois même, il cumule plusieurs fonctions et peut être juge, avocat ou huissier, à moins qu'il n'exerce une activité commerciale ou

[22] Arch. dép. Aude, 3 E 10853.

[23] Arch. dép. Aude, 3 E 1555.

[24] Arch. dép. Aude, 3 E 1503.

LE

PARFAIT NOTAIRE APOSTOLIQUE

ET

PROCUREUR DES OFFICIALITÉS,

CONTENANT

LES REGLES ET LES FORMULES

DE TOUTE SORTE

D'ACTES ECCLÉSIASTIQUES,

Par Me. JEAN-LOUIS BRUNET, Avocat au Parlement.

SECONDE ÉDITION,

Revue, corrigée, & considérablement augmentée par l'Auteur du Dictionnaire du Droit Canonique.

TOME PREMIER.

A LYON,

Chez JOSEPH DUPLAIN, Libraire, rue Buisson.

M. DCC. LXXV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Le parfait notaire apostolique, *manuel de pratique notariale, 1775 (Arch. dép. Aude, D°255/1).*

ne prenne des propriétés agricoles en fermage. Indispensable mémorialiste de tous les actes officiels de la vie quotidienne, le notaire peut se faire à l'occasion le témoin de son époque, le reflet fidèle de son temps, qu'il s'agisse des petits faits de la vie locale ou des grands événements de l'histoire nationale. Les registres de minutes fournissent ainsi souvent dans leurs marges une multitude de courtes notes ou de plus longs développements dont le début *("Sera mémoire que...")* indique le caractère mémorable, surprenant ou inhabituel. On y trouve donc de nombreux renseignements sur des phénomènes météorologiques ou naturels tels que de grands froids, des inondations, des tempêtes, des tremblements de terre, des éclipses ou des comètes. En 1789, Bernard Metge, notaire à Castelnaudary consigne ainsi dans son registre : *"L'hiver de 1788 et 1789 fut fort rude et dura six mois ce qui occasionna beaucoup de misère..."*[25]. Des nouvelles du royaume y figurent aussi, au gré des aléas de l'histoire politique nationale. Véritable chroniqueur, François Callac, notaire à Carcassonne, relate ainsi l'assassinat d'Henri IV en 1610 : *"Nota que le roy a esté tué d'ung coup de coteau par ung nommé Francois Ravalhac du pais d'Angolesme le XIIIe dudit moys de may"*[26]. Enfin, on peut aussi trouver des annotations fournissant des remèdes empiriques pour guérir les fièvres ou soigner les animaux, des conseils pratiques comme une recette pour fabriquer de l'encre de bonne qualité, des poésies, des fantaisies calligraphiques ou des dessins.

Bien que sa fonction consiste à garder mémoire pour l'éternité des multiples actes de l'existence de ses contemporains, le notaire demeure un homme parmi les autres, conscient de la fragilité et de la brièveté de la vie humaine. François Callac ne peut ainsi s'empêcher de se placer sous la protection divine en faisant débuter chacun de ses registres par la formule suivante : *"En premier lieu, je voue à la santissime et divine Trinitté tout mon petit labeur que je supplie très humblement voulloir benyr..."*[27]. Au-delà des formules juridiques et des renseignements qu'elles fournissent, les irremplaçables minutes notariales laissent parfois transparaître un peu de la personnalité et de l'image de leurs rédacteurs.

Seing manuel de Paul Stephani, notaire de Lagrasse, 1365 (Arch. dép. Aude, H 126).

Acte concernant les possessions du chapitre cathédral Saint-Nazaire de Carcassonne à Villalbe, pris par Arnaud Isarni, notaire de Carcassonne, 1239 (Arch. dép. Aude, G 76) : dessin au dos de l'acte.

Signes et signatures

Dans notre univers occidental, où l'écrit règne en maître et où l'illettrisme est considérablement réduit, on imagine mal que la généralisation de la signature soit un phénomène relativement récent.

Dans les pays où l'usage de l'écriture tend à se répandre, on comprend très tôt l'importance d'apposer sur l'acte qu'on établit un signe lui donnant une valeur juridique : il peut s'agir d'un signe d'authentification apposé par celui qui détient l'autorité publique ou de marques émanant des parties concernées qui témoignent ainsi de leur consentement. Ce fut à l'origine une simple marque distinctive (objet symbolique, croix, etc.), la signature telle qu'on la connaît aujourd'hui n'apparaissant qu'assez tardivement (au milieu du XIIIème siècle).

Il est évident que, dans un monde où la majorité de la population est analphabète, la signature reste l'apanage d'une élite : juristes et notaires, hommes d'Eglise, marchands, aristocratie. Encore faut-il savoir qu'au sein de ces groupes sociaux privilégiés, tous n'ont pas la même instruction et ne sont pas toujours en mesure de tracer correctement leur nom.

C'est au cours du XIVème siècle que l'usage de la signature, comme signe de validation des actes, se généralise, remplaçant peu à peu dans cette fonction le sceau et le seing manuel. Le roi Jean le Bon (1350-1364) introduit l'usage de signer lui-même ses lettres closes. Une série d'ordonnances au XVIème siècle rend cette formalité obligatoire pour tous les actes authentiques.

Une conséquence de cette généralisation de l'emploi de la signature est de faire apparaître, à côté des signatures autographes des personnes lettrées, des marques distinctives tracées par tous ceux qui sont incapables d'écrire leur nom. Ces marques prennent des formes très variées : des gribouillis mal identifiables, des bâtons, des croix, des lettres capitales plus ou moins maladroitement dessinées (qui ne sont pas toujours les initiales du signataire mais simplement la reproduction des rares lettres que le signataire connaît), des dessins stylisés parfois à caractère symbolique. La plus ou moins grande complexité de toutes ces marques révèle le degré de maîtrise de l'écriture du signataire. Assez souvent, la marque est accompagnée (à côté ou au-dessous) de l'identification de son auteur. Quant aux signatures autographes, elles présentent elles aussi une grande diversité, pouvant aller de la simple inscription du prénom et du nom jusqu'aux paraphes les plus élégants.

En l'absence de documents plus explicites, c'est grâce à l'étude statistique

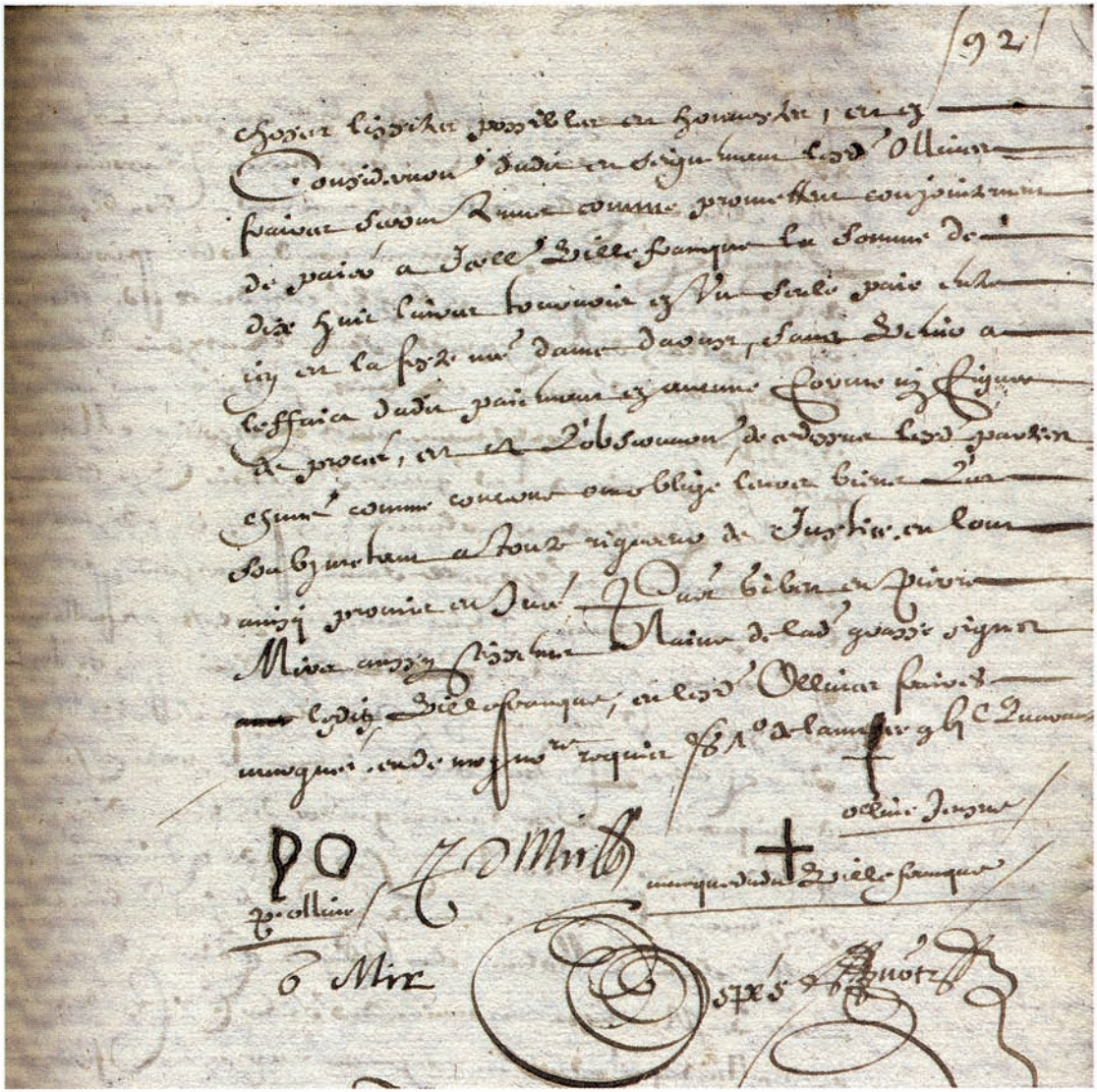

Minutes de Jean Espes, notaire royal de Lagrasse, 1639-1641, f°92 r° (Arch. dép. Aude, 3 E 1626) : exemple de marques avec indication du nom du signataire en dessous.

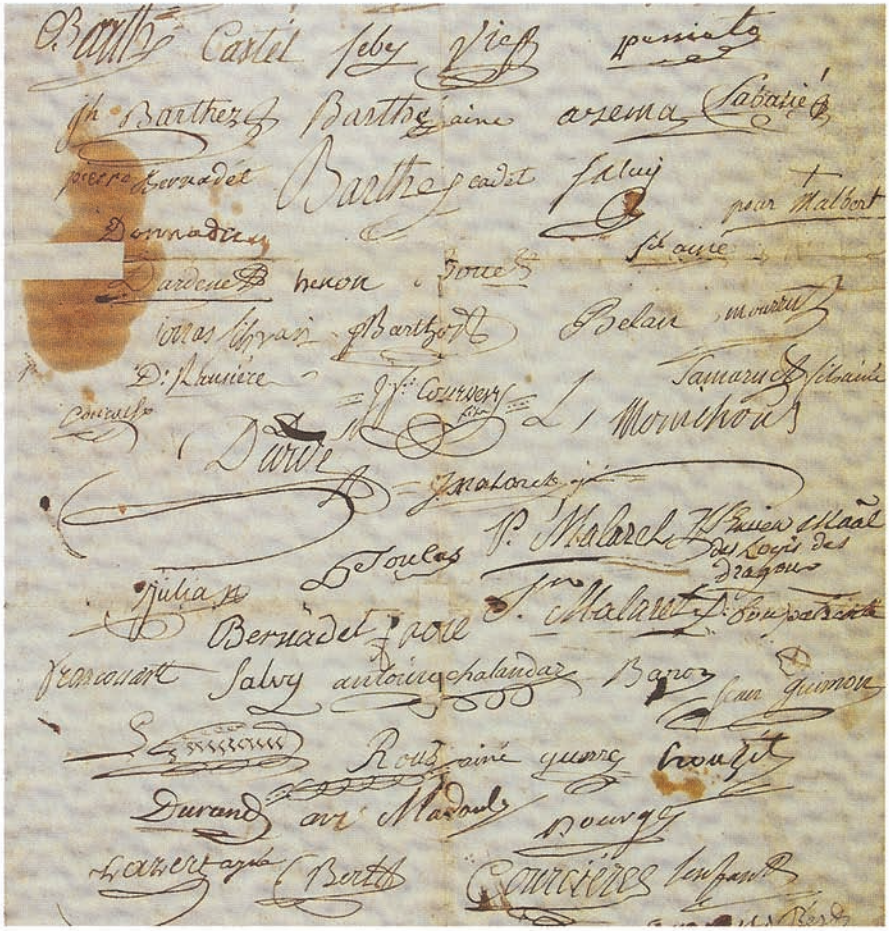

Pétition signée par environ 150 citoyens de Narbonne et adressée au Directoire du département de l'Aude dénonçant les complots de prêtres réfractaires, 23 juin 1792 (Arch. dép. Aude, 3 I 1374).

des signatures apposées par les conjoints au bas des actes de mariage qu'on peut aujourd'hui juger du degré d'alphabétisation des populations masculine et féminine sous l'Ancien Régime et au XIXème siècle, même si les résultats de ces enquêtes doivent être confrontés à d'autres types de sources pour être véritablement fiables. Il est évident en effet qu'on peut avoir appris à tracer les lettres de son nom pour une occasion solennelle et ne pas avoir reçu pour autant une instruction réelle. Il n'empêche cependant que l'apparition et la diffusion massive de la signature ne sont pas des phénomènes insignifiants : on passe inéluctablement d'une culture orale à une culture scripturaire.

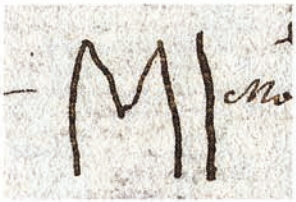

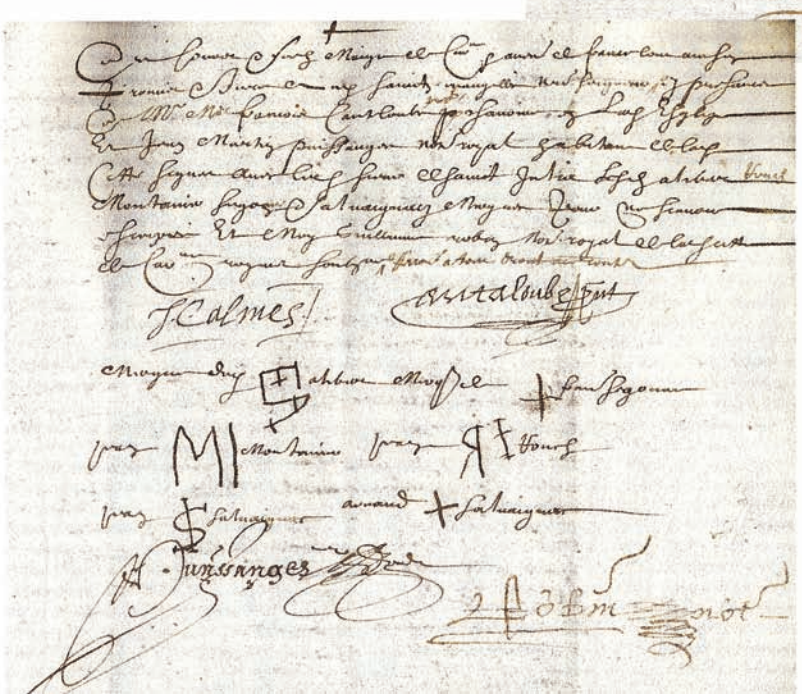

Registre des contrats du chapitre cathédral Saint-Nazaire de Carcassonne, 1619-1637 (Arch. dép. Aude, G 70).

Écritures privées

Les livres de raison

A l'exception de quelques rares chroniques, c'est le plus souvent par le biais de la comptabilité, agricole ou commerciale, que les écritures privées apparaissent à partir de la fin du Moyen Age. Au hasard des pages, dans les espaces laissés libres par les colonnes de chiffres, les quittances et les reconnaissances de dettes, s'égrènent ainsi des annotations furtives qui transforment les registres de comptes en livres de raison. Ces derniers ne naissent pas d'un désir d'écriture ou rarement, mais bien plutôt du souci de conserver pour les générations suivantes, au-delà des aléas de la gestion patrimoniale, tout ce qui doit échapper à l'oubli. Transmis sous sa forme matérielle de génération en génération, le registre manuscrit est donc un élément essentiel de la constitution d'une mémoire familiale, reflet de l'histoire des hommes et de leurs biens. Comme l'écrit fort justement Sylvie Mouysset : *"Passage de témoin, l'écrit tisse un véritable fil rouge de la lignée"*[28].

En dehors des longues et arides colonnes de comptes domestiques, les livres de raison comportent des mentions relatant les principaux événements de la vie familiale : naissances, mariages et décès notamment. François Durand, bourgeois d'Armissan, a ainsi mentionné dans son livre la naissance de son troisième fils, le 1er avril 1728 : *"Mon épouse a accouché d'un garçon ce jourd'hui, entre huit à neuf heures du soir, estant un jeudi. Son parrain est Jacques Beccus ; et ma belle-sœur de Pesenas que j'ay envoyée chercher n'ayant peu venir, ma belle-sœur Jeannette Escouperiés l'a tenu ; a esté baptisé le dimanche quatrième du courant..."*[29]. La plupart du temps, les mentions relatives à l'épouse et aux enfants sont assez sèches et quasi totalement dépourvues d'émotion. Malgré la précision des détails fournis, l'émoi affectif est peu présent dans ces pages, empreintes d'une grande réserve et de beaucoup de pudeur. Parfois, on décèle pourtant, comme en filigrane, la joie, la peine, la lassitude ou l'inquiétude. Pierre Cabrol, viguier de la baronnie de Capendu, commente ainsi sur un ton las et amer, un incendie criminel qui a dévasté ses réserves de fourrage en juillet 1738 : *"Dieu veuille s'il luy plait nous donner sa grâce pour pardonner de si grands malfaicteurs ; cest accident m'arrive dans ma 79ème année..."*[30].

Outre les événements familiaux, les livres de raison relatent aussi des faits considérés comme marquants par

[28] Mouysset (Sylvie), "De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XVe-XVIIIe siècle)" dans *Religion et politique dans les sociétés du Midi*. Paris, Editions du CTHS, 2002, p. 139-151.

[29] Régné (Jean), "Le livre de raison d'un bourgeois d'Armissan près Narbonne dans le premier tiers du XVIIIe siècle" dans *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, tome 12,1912-1913, p. 436-468.

[30] Cayla (Paul), "Extraits du livre de raison d'un bourgeois de Capendu" dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 3e série, tome 6, 1941-1943, p. 290-300.

Ecritoire en porcelaine de Saxe (encrier, sablier et porte-plume), milieu du XIXème siècle (Musée des Beaux-Arts de Carcassonne).

leurs rédacteurs. Ils concernent aussi bien les accidents climatiques et leurs répercussions sur l'agriculture que des phénomènes considérés comme exceptionnels (ouragans, comètes, éclipses, etc.) ; ils narrent également les événements les plus importants à l'échelon local ou national. A travers la vie de la famille royale ou celle des grands personnages de la noblesse, des échos du royaume émaillent ainsi la description du quotidien. En 1706, le viguier Pierre Cabrol rapporte ainsi le passage à Capendu du roi d'Espagne Philippe V : *"Philipe roy d'Espagne a passé au grand chemin, et moy avec plusieurs personnes du lieu estant dans la maison du péage pour le voir passer, estant en chaise roulante le vendredi 28 may 1706 allant à Madrid venant de Barcelone où il avoit esté obligé de faire lever le siège, l'armée de l'archiduc estant dans le pais acistée de celle d'Angleterre. Venu par mer, l'équipage a passé 4 ou 5 jours après, fort nombreux et très magnifice. Monsieur de Noailles estoit à sa suite avec le conétable d'Espagne (le duc de Médina-Sidonia) et plusieurs autres personnes de remarque. Il logea à Carcassonne au logis de l'Ange au faubourg et feut coucher le mesme jour à Lespinet près Toulouse"*[31]. Vie privée et vie publique, soucis familiaux et nouvelles du monde, événements historiques et menus détails domestiques se mêlent donc inextricablement dans ces registres ou petits cahiers qui nous font pénétrer, de façon retenue, dans la vie privée quotidienne des hommes qui les rédigent.

Les motivations du rédacteur d'un journal peuvent être légèrement différentes. Plus que de laisser un témoignage sur lui-même et sur les siens ou de constituer une mémoire familiale, ce dernier veut surtout réaliser un relevé fidèle et exhaustif des faits marquants de son époque. Le rédacteur devient alors chroniqueur et le décalage par rapport au texte s'accentue. Ici, les détails personnels et domestiques disparaissent au profit d'un catalogue d'événements qui continuent à mélanger le local, le national et l'international, le religieux et le profane, le vécu et le rapporté. C'est le cas du manuscrit laissé par l'abbé Michel Lastrape, chanoine de Castelnaudary, qui n'est malheureusement connu que par de courts extraits. A des faits dont il a été le témoin, ce dernier ajoute des événements appartenant déjà à un lointain passé, qui lui semblent toutefois significatifs de l'histoire lauragaise comme la bataille de 1627 entre le duc de Rohan et le comte de Montmorency ou le passage du cardinal Mazarin en 1659. Le chroniqueur se veut alors historien, même s'il reste plus à l'aise dans l'évocation précise des bouleversements qui affectent son cadre de vie comme l'incendie du clocher de la collégiale Saint-Michel en 1702, relaté avec une grande minutie[32].

[31] Cayla (Paul), "Extraits du livre de raison d'un bourgeois de Capendu" dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 3e série, tome 6, 1941-1943, p. 290-300.

[32] Caulet (Serge), "Incendie du clocher de Saint-Michel de Castelnaudary (4 mai 1702)" dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 4e série, tome 7, 1971-1972, p. 81-84 ; et "Le livre de raison du chanoine Lastrape, du chapitre collégial de Castelnaudary (1689-1776)" dans *Mémoires de la société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 4e série, tome 8, 1973-1975, p. 176-181.

Livre de raison de Jean-François Simon d'Azille, 1753-1786 (Arch. dép. Aude, 3 J 2097).

Souvent plus riche et plus fourni que le livre de raison, le journal marque toutefois un début de préoccupation littéraire.

A contrario, le mémorialiste n'ambitionne de laisser son témoignage que sur des choses qu'il a vues et vécues. Mais le souci littéraire, le désir de faire d'une certaine façon œuvre d'historien, sont ici au cœur de la démarche. C'est dès qu'il est rentré chez lui à Peyriac-Minervois, que le tonnelier Louis Barthas, démobilisé après quatre ans et demi passés dans les tranchées, entreprend de raconter "sa" guerre, en recopiant au propre, sur des cahiers

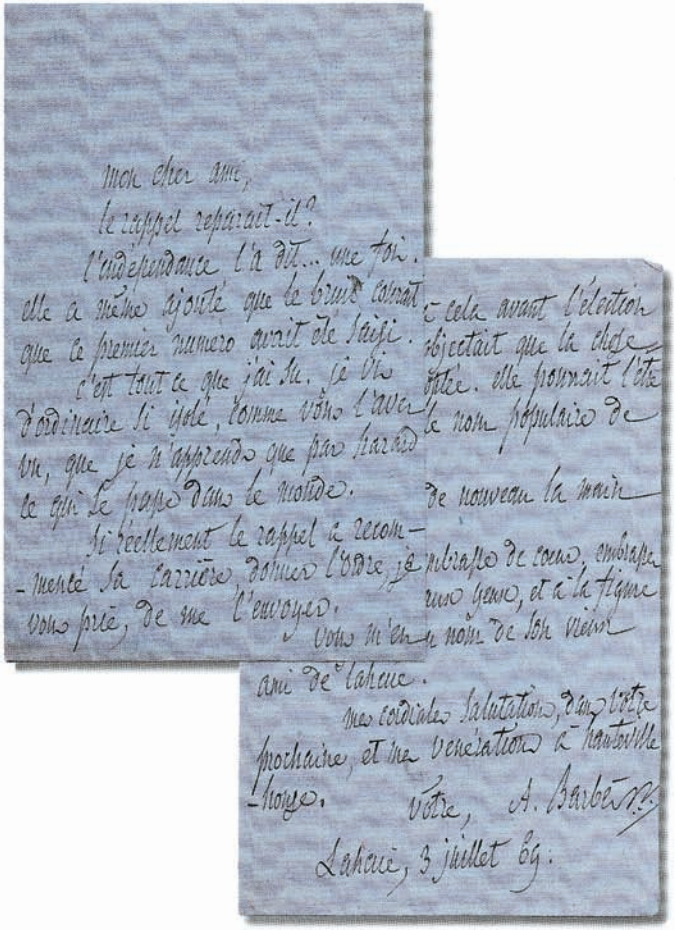

Mon cher ami,

Le rappel reparaît-il?

L'indépendance l'a dit... une fois. Elle a même ajouté que le brave colonel que le premier numéro avait été saisi.

C'est tout ce que j'ai su. Je vis d'ordinaire si isolé, comme vous l'avez vu, que je n'apprends que par hasard ce qui se passe dans le monde.

Si réellement le rappel a recommencé sa carrière, donnez l'ordre, je vous prie, de me l'envoyer.

Vous m'en-

- cela avant l'élection objectait que la chose entière. elle prenait l'être le nom populaire de

de nouveau la main

embrasse de cœur, embrasse vous yeux, et à la figure le nom de son vieux

ami de Lahore.

Mes cordiales salutations, dans votre prochaine, et ma bénédiction à Hauteville

-Horge.

Votre, A. Barbès

Lahore, 3 juillet 69.

Lettre adressée par Armand Barbès à Charles Hugo, 3 juillet 1869 (Arch. dép. Aude, 3 J 112).

Portrait du comte Fabre de l'Aude (1755-1835) écrivant par Constantin-Jean-Marie Prévost (1796-1865), (Musée des Beaux-Arts de Carcassonne).

d'écolier, les notes consignées dans ses carnets. Pour mener à bien la rédaction de ces dix-neuf cahiers, il s'aide aussi des lettres et des cartes postales qu'il a adressées pendant le conflit à son épouse et à ses enfants et qui ont été soigneusement conservées. Les problèmes posés par cette nécessaire réécriture s'effacent alors de toute façon devant l'impérieuse obligation de laisser un témoignage cohérent et crédible de la vie quotidienne des poilus. Témoignage qui avait d'ailleurs été réclamé à Barthas par ses camarades de combat : *"Toi qui écris la vie que nous menons, au moins ne cache rien, il faut dire tout"*[33]. Dans la plupart des cas, les rédacteurs de mémoires ne sont pas des professionnels de l'écriture, mais plutôt des hommes dont la vie et le travail de mémoire ont été plus ou moins bousculés par l'urgence et le caractère extraordinaire d'une situation donnée. Même lorsqu'ils dressent le bilan global d'une existence considérée avec le recul de l'âge, les mémoires ne se justifient le plus souvent que par les aspects exceptionnels ou inhabituels de la trajectoire suivie. Il faut donc en garder une trace tangible et, même si celle-ci ne fait jamais l'objet d'un livre imprimé, cette trace manuscrite a valeur d'exemple[34].

La correspondance

Relativement peu fréquente jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, la lettre devient de plus en plus au cours du XIXème siècle le principal moyen d'expression de l'écriture privée. Grâce aux progrès de l'alphabétisation et au désenclavement économique et social, on assiste alors à une véritable explosion quantitative de la correspondance. Les obligations d'écrire se multiplient et le courrier s'érige peu à peu comme un lien social essentiel au sein de familles parfois éclatées par l'éloignement géographique. Le plus souvent, la lettre, entendue au sens d'un écrit ordinaire, est donc un instrument de confidence auquel on livre les secrets de famille ou les secrets d'alcôve, les passions, les tristesses et les rêves ; en quelque sorte, le refuge d'une intimité partagée. Mais elle peut exister tout autant en tant que moyen d'échange au sein d'un réseau, permettant, dans une communauté de pensée ou d'action, de relier entre eux un certain nombre d'individus. A ce titre, les correspondances politiques ou littéraires, regroupant plusieurs centaines voire plusieurs milliers de lettres, en demeurent une des expressions les plus marquantes. Le leader républicain Armand Barbès, qui passa seize années de sa vie en prison, fournit un bon exemple de cet usage de la lettre qui devient alors comme l'écrit Roger Chartier, *"l'expression singulière d'une subjectivité qui se confie à l'autre"*[35]. Qu'elle soit formelle ou intime, amoureuse ou professionnelle, régulière ou exceptionnelle, la correspondance envahit donc peu à peu l'espace de l'écriture privée, sans

[33] Barthas (Louis), *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier (1914-1919)*, édités par Rémy Cazals. Paris, Maspero, 1978, p. 130.

[34] Cazals (Rémy), "Editer les carnets de combattants" dans *Traces de 14-18*. Carcassonne, édition Les Audois, 1997, p. 31-45.

[35] Chartier (Roger) dir., *La correspondance. Les usages de la lettre au XIXe siècle*. Paris, Fayard, 1991, p. 452.

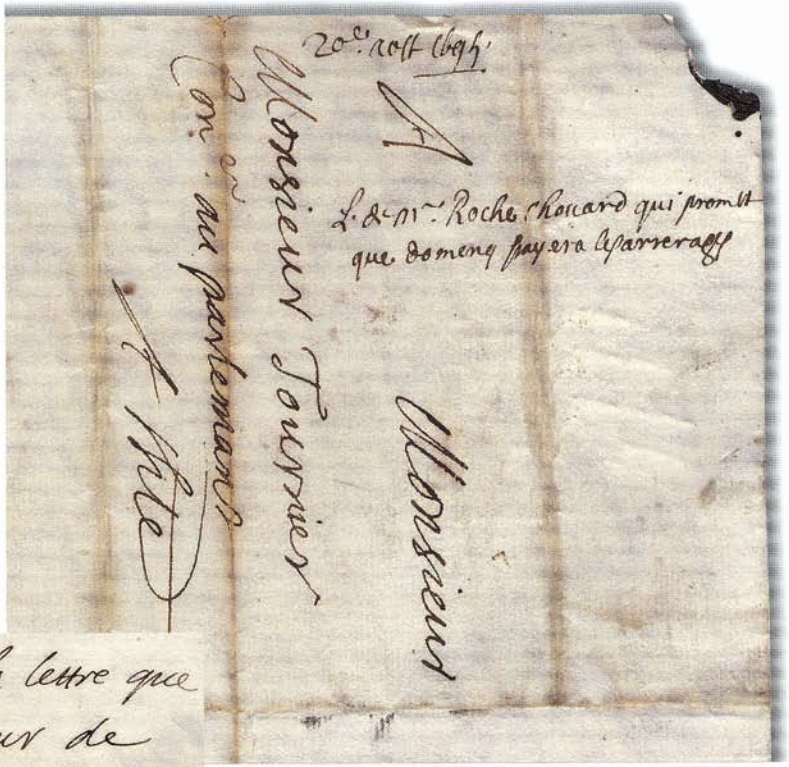

20e. Août 1695

A

L. & M.r Roche Chouard qui promet que domeny payera le parreraggs

Monsieur

Monsieur Tournier
Con.r au parlemant
A Tolle

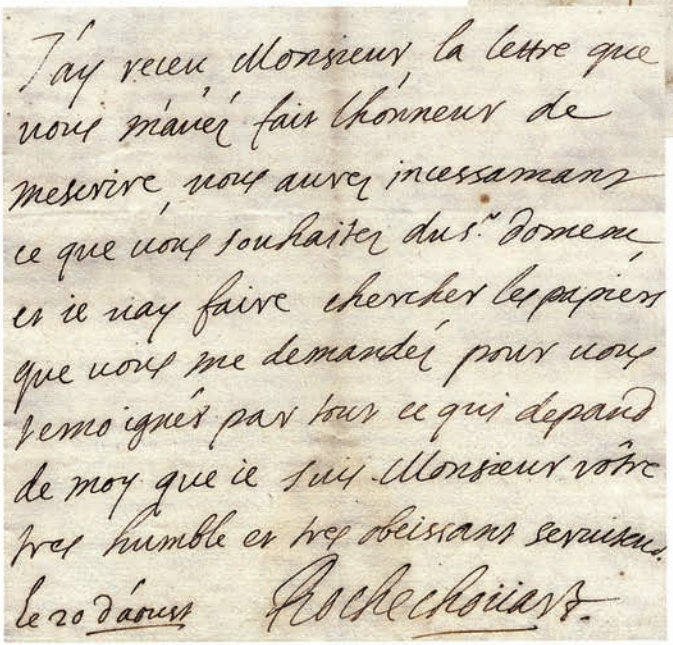

J'ay receu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me escrire, vous aurez incessamans ce que vous souhaitez du s.r Domeny et ie vay faire chercher les papiers que vous me demandez pour vous temoigner par tout ce qui depend de moy que ie suis Monsieur vôtre tres humble et tres obeissans serviteur.

le 20 d'aoust Rochechouart.

Lettre adressée à Tournier, conseiller du roi au parlement de Toulouse par le marquis de Rochechouart, 20 août 1695 (Arch. dép. Aude, 3 J 822).

toutefois faire disparaître les autres types d'écrits déjà évoqués. Tous cohabitent d'ailleurs sur la longue durée sans que s'érigent jamais entre eux des frontières infranchissables. Tous participent certainement en tout cas d'une affirmation de l'individu à travers l'écriture, ressentie d'ailleurs bien souvent comme une nécessaire thérapie.

Une telle évolution ne va pas, bien entendu, sans générer son contraire. La perception des individus et des groupes sociaux à travers leurs traces écrites laisse bien sûr dans l'ombre de l'histoire des foules considérables : ceux qui n'ont pas écrit. Il convient en effet de ne pas oublier que les écritures privées évoquées ici ne concernent jusqu'à la fin du XIXe siècle qu'une petite minorité de personnes au milieu d'une population plus ou moins alphabétisée, mais où l'écriture se résume le plus souvent à une signature incertaine. Tous ces "oubliés de l'histoire", situés en dehors ou en marge du monde de l'écrit, appartiennent à une société, rurale et urbaine, qui fonctionne encore sur une culture orale : celle du geste, du rite, de l'apprentissage manuel et de la parole donnée. C'est ce monde du non écrit que l'historien Alain Corbin a exhumé minutieusement, au cœur du XIXe siècle, en retrouvant les rares traces existantes de la vie du sabotier analphabète Louis François Pinagot[36]. Le monde de tous ceux qui, fondus dans l'anonymat des foules et d'une vie ordinaire, n'ont pas fait entendre leur voix.

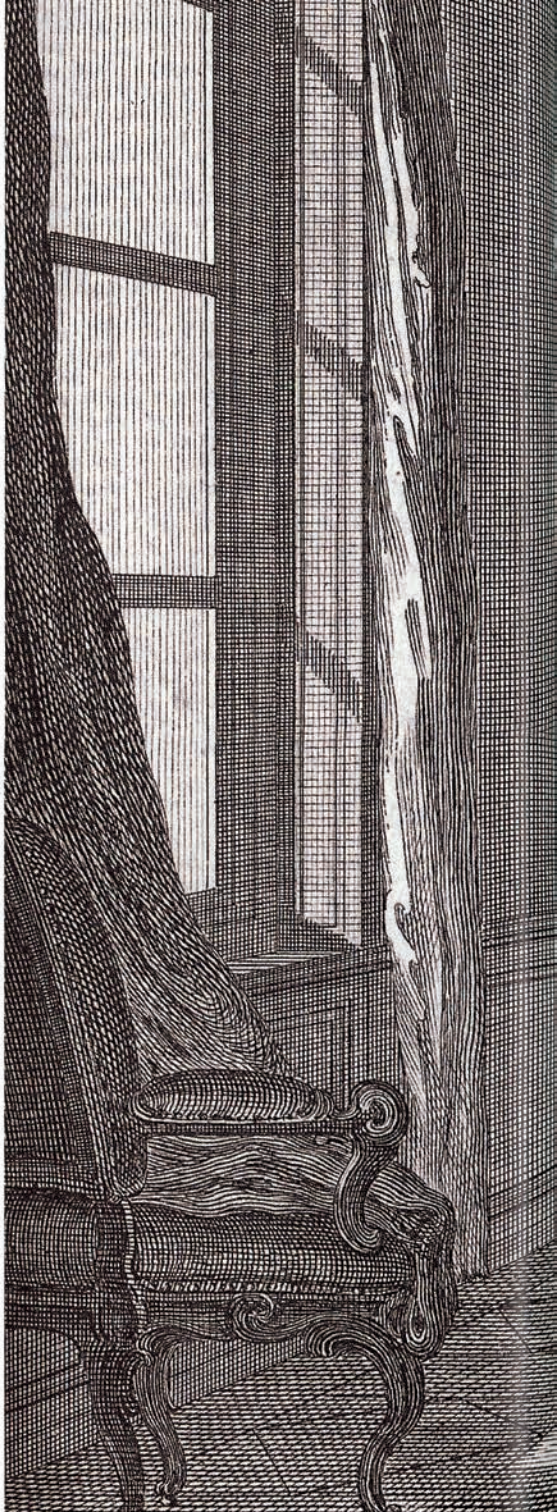

*Planche de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, *mis en ordre et publié par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, 1751-1772, 35 vol.*

[36] Corbin (Alain), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu. 1798-1876.* Paris, Flammarion, 1998.

A A A A
B B B B

Marques de compagnons

Depuis près de huit siècles, les compagnons charpentiers ont pour habitude de graver des signes qui leur sont propres sur les pièces de charpente destinées à être assemblées. Ces signes, incompréhensibles pour les observateurs non avertis, ne sont en fait que des marques de métier qui permettent de situer chaque pièce par rapport à l'ensemble des éléments constitutifs de la charpente. La marque la plus célèbre est incontestablement la patte d'oie, principe fondamental dans l'art d'assembler poutres et poutrelles.

Au fil des siècles, s'est progressivement constituée une véritable écriture professionnelle basée sur deux alphabets distincts mais complémentaires. D'une part un ensemble de marques hiéroglyphiques évoquant les 33 premiers nombres (le chiffre est évidemment symbolique), complété par plus d'une cinquantaine de marques distinctives (croix, crochet, langue de vipère, patte d'oie...) relatives aux diverses situations et possibilités d'assemblage. Dans la pratique, chaque chiffre ou chaque marque était apposé en atelier, gravé sur le bois avec un ciseau, selon les indications ou le plan du maître charpentier. Ainsi ce système facilitait grandement la pose et l'assemblage de toutes les pièces, une fois celles-ci terminées en atelier.

Le dessin représenté ici date de 1893. Tracé à la plume sur papier (25 cm x 63 cm), ce travail de copie a été réalisé à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire) par un jeune compagnon audois, Guillaume Cartier, originaire de Quillan et connu dans la société des compagnons charpentiers du devoir de liberté sous le nom de Carcassonne l'Enfant du Progrès. Les compagnons de ce rite revendiquaient le roi Salomon comme leur fondateur et étaient connus sous le vocable d'*Indiens* ou *Loups* par opposition aux *Chiens,* dénomination réservée aux compagnons charpentiers du devoir qui, sous la bannière du moine Soubise, regroupaient à l'époque les ouvriers de confession catholique. Les *Indiens* étaient plutôt composés de libres penseurs ou, à défaut, de protestants qui n'étaient pas les bienvenus dans un rite Soubise profondément catholique.

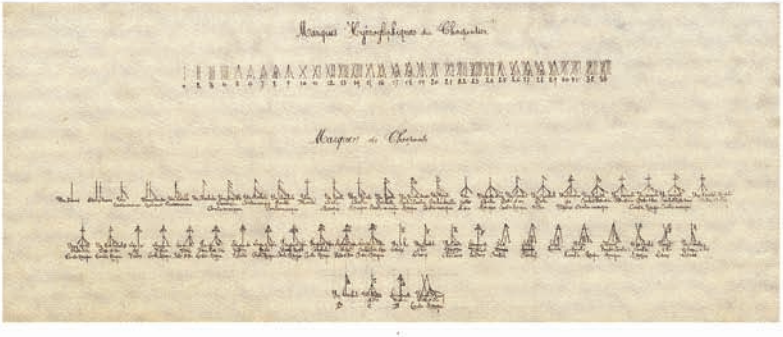

Marques hiéroglyphiques de charpente, alphabet des compagnons Indiens, recopié par Carcassonne l'Enfant du Progrès à Romanèche-Thorins, 1893 (collection privée).

L'école de trait de Romanèche-Thorins, très réputée sur le tour de France, a accueilli et formé des dizaines de compagnons de 1871 à 1923, année de la mort de son fondateur, Pierre François Guillon. Dans cette école de dessin, les compagnons en formation se perfectionnaient aussi bien dans l'art du trait (charpente) que de la stéréotomie (taille de pierre) sous les conseils éclairés d'un maître expert dans son art. Chaque jour, les pensionnaires de l'école, outre leur travail sur des chantiers réels, effectuaient en salle quatre à six heures de dessin destinées à enrichir leurs connaissances d'homme de métier qui recherchaient l'excellence. Sous le regard et les conseils de leur maître, ils dessinaient des épures de charpentes, d'escaliers, de ponts jusqu'à fort tard dans la soirée... Guillaume Cartier a réalisé ainsi plus d'une soixantaine d'épures de charpente durant son séjour à Romanèche.

Dans le cadre de sa formation à l'école de trait de Romanèche-Thorins, le jeune compagnon audois a régulièrement suivi les cours du maître charpentier Pierre François Guillon de 1893 à 1895 avant de partir en Amérique du Sud pour exercer ses compétences en participant au levage de plusieurs ponts et aqueducs, notamment au Brésil et en Argentine. C'est sans nul doute, dès les premiers jours de son arrivée à Romanèche-Thorins, que Carcassonne l'Enfant du Progrès a recopié cet alphabet utilisé par les compagnons charpentiers du devoir de liberté en cette fin du XIXe siècle.

▲ *Photographie de l'école de compagnons de Romanèche-Thorins (le père Guillon est à gauche du cliché, avec à ses côtés Guillaume Cartier), 1894 (collection privée).*

Chez les *Indiens,* cette écriture symbolique était connue sous le nom de la *pendule à Salomon..* Quelques-unes de ces marques sont encore présentes sur de nombreux chefs-d'oeuvre de compagnons, sur des diplômes et autres documents internes des compagnons charpentiers du devoir de liberté car, à l'image de l'alphabet maçonnique, l'alphabet compagnonnique a été également utilisé à des fins rituelles. Des observateurs peu avertis de la question compagnonnique ont voulu voir dans cette écriture professionnelle une dimension ésotérique pourtant bien éloignée des préoccupations des compagnons du tour de France d'hier et d'aujourd'hui puisque cet alphabet est encore transmis chez les compagnons charpentiers du XXIe siècle.

Photographie du compagnon Cartier, dit Carcassonne l'Enfant du Progrès devant quelques unes de ses maquettes, s.d. [vers 1895] (collection privée).

▼

Bibliographie

Histoire de l'écriture

- Audisio (Gabriel) et Bonnot-Rambaud (Isabelle), *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, XV-XVIIIème siècle.* Paris, Armand Colin, 1991, 254 p. (Collection U).

- Bischoff (Bernhard), *Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Age occidental.* Paris, Picard, 1985, 328 p., 23 pl.

-Calvet (Louis-Jean), *Histoire de l'écriture.* Paris, Hachette littérature, 1996, 296 p. (Collection Pluriel).

- Gasparri (Françoise), *Introduction à l'histoire de l'écriture.* Turnhout, Brepols, 1994, 240 p.

- Giry (A.), *Manuel de diplomatique…* Paris, Hachette, 1854, 944 p.

- Higounet (Charles), *L'écriture.* Paris, Presses Universitaires de France, 1955 (Collection Que sais-je ?).

- Jean (Georges), *Langage de signes, l'écriture et son double.* Paris, Gallimard, 1989, 208 p. (Découvertes Gallimard Archéologie).

- Jean (Georges), *L'écriture mémoire des hommes.* Paris, Gallimard, 1987, 224 p. (Découvertes Gallimard Archéologie).

- *Naissance de l'écriture, cunéiformes et hieroglyphes.* Catalogue de l'exposition présentée aux Galeries nationales du Grand Palais, 7 mai-9 août 1982. Paris, Réunion des Musées nationaux, 1982, 383 p.

- Stiennon (Jacques), Paléographie du Moyen Age. Paris, Armand Colin, 1973, 350 p. (Collection U).

- *Trésors d'enluminure en pays d'Aude (IXème-XVIème siècles).* Catalogue de l'exposition présentée par les Archives départementales de l'Aude. Carcassonne, 2000, 75 p.

L'apprentissage de l'écriture

- Blanc (Dominique), "Les saisonniers de l'écriture. Régents de villages en Languedoc au XVIIIème siècle" dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations,* juillet-août 1988, p. 867-896.

- Furet (François) et Ozouf (Jacques), Lire et écrire. *L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry.* Paris, Les Editions de Minuit, 1977, 2 vol., 390 p et 379 p.

- Gaulupeau (Yves), *La France à l'école.* Paris, Gallimard, 1992, 192 p. (Découvertes Gallimard Histoire).

- Grosperrin (Bernard), *Les petites écoles sous l'Ancien Régime.* Rennes, Editions Ouest-France, 1984.

- Parias (Louis-Henri) dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France…* Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, 4 vol.
Tome 1 : Rouche (Michel), *Des origines à la Renaissance,* 679 p.
Tome 2 : Lebrun (François), Venard (Marc) et Queniart (Jean), *De Gutenberg aux Lumières,* 671 p.
Tome 3 : Mayeur (Françoise), *De la Révolution à l'époque républicaine,* 685 p.
Tome 4 : Prost (Antoine), *L'école et la famille dans une société en mutation,* 731 p.

- Rioux (Jean-Pierre) et Sirinelli (Jean-François), *Histoire culturelle de la France.* Paris, Seuil, 1997-1998, 4 vol.
Tome 1 : Sot (Michel), Boudet (Jean-Patrice) et Guerreau-Jalabert (Anita), *Le Moyen Age,* 398 p.
Tome 2 : Croix (Alain) et Queniart (Jean), *De la Renaissance à l'aube des lumières,* 415 p.
Tome 3 : Baecque (Antoine de) et Melonio (Françoise), *Lumières et liberté, dix-huitième et dix-neuvièmes siècles,* 391 p.
Tome 4 : Rioux (Jean-Pierre) et Sirinelli (Jean-François), *Le temps des masses, le vingtième siècle,* 408 p.

- Robion (Claude-Marie), "Des missionnaires de l'éducation chrétienne : les régentes d'Alet (XVIIème-XVIIIème siècles)" dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIème au XXème siècle. Hommage à Mireille Laget.* Montpellier, Université Paul Valéry, 2000, p. 341-354.

- Viala (Marie-Rose), "Les petites écoles de l'ouest audois au XVIIIème siècle" dans

Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, tome 100, 2000, p. 63-72.

- Verger (Jacques), "Les écoles cathédrales méridionales. Etat de la question", dans *Cahiers de Fanjeaux. La cathédrale,* t. 30 (1995), p. 245-268.

Les univers de l'écrit

- Barthas (Louis), *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier (1914-1919),* édités par Rémy Cazals. Paris, Maspero, 1978, 555 p.

- Caulet (Serge), "Incendie du clocher de Saint-Michel de Castelnaudary (4 mai 1702)" dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne,* 4e série, tome 7, 1971-1972, p. 81-84 ; et "Le livre de raison du chanoine Lastrape, du chapitre collégial de Castelnaudary (1689-1776)" dans *Mémoires de la société des Arts et des Sciences de Carcassonne,* 4e série, tome 8, 1973-1975, p. 176-181.

- Cayla (Paul), "Extraits du livre de raison d'un bourgeois de Capendu" dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne,* 3e série, tome 6, 1941-1943, p. 290-300.

- Cazals (Rémy), "Editer les carnets de combattants" dans *Traces de 14-18.* Carcassonne, édition Les Audois, 1997, p. 31-45.

- Chartier (Roger) dir., *La correspondance. Les usages de la lettre au XIXe siècle.* Paris, Fayard, 1991, 462 p.

- Corbin (Alain), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu. 1798-1876.* Paris, Flammarion, 1998.

- *Des siècles en minutes : le notaire, témoin de la société.* Albi, catalogue d'exposition des Archives départementales du Tarn, 2003, 40 p.

- Icher (François), *La France des compagnons.* Paris, Editions de la Martinière, 1994.

- *Minutes notariales ou instantanés de la vie ?* Saint-Etienne, Publications de l'Université/Institut des Etudes régionales et des Patrimoines, 2002, 131 p.

- Mouysset (Sylvie), "De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XVe-XVIIIe siècle)" dans *Religion et politique dans les sociétés du Midi.* Paris, Editions du CTHS, 2002, p. 139-151.

- Poisson (Jean-Claude), *Notaires et Société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales.* Paris, Economica, 2 vol., 1985-1990, 334 + 594 p.

- Régné (Jean), "Le livre de raison d'un bourgeois d'Armissan près Narbonne dans le premier tiers du XVIIIe siècle" dans *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne,* tome 12, 1912-1913, p. 436-468.

- Saulnier (Dom Daniel), *Le chant grégorien, quelques jalons.* Fontevraud, Centre culturel de l'Ouest, 1995, 127 p.

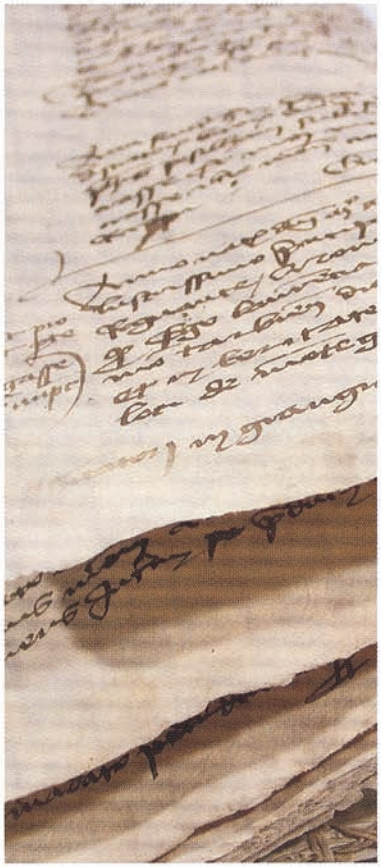

Remerciements

Cette exposition a été réalisée par la direction des
Archives départementales de l'Aude.
Nous tenons à remercier pour sa contribution
sur le monde du compagnonnage M. François ICHER,
professeur chargé du Service éducatif des
Archives départementales de l'Aude,

et pour leur aide :

- la Bibliothèque municipale de Carcassonne,
- le Musée des Beaux-Arts de Carcassonne,
- la ville de Narbonne.

Commissaires de l'exposition

Jean BLANC, attaché de conservation du patrimoine
Sylvie CAUCANAS, conservateur en chef du patrimoine
Françoise FASSINA, assistant de conservation du patrimoine
Geneviève RAUZY, assistant qualifié de conservation du patrimoine
Claude-Marie ROBION, chargé d'études documentaires

Crédits photographiques

Alain ESTIEU et Jean-Louis BERNAD, Archives départementales de l'Aude
Philippe BENOIST, Images Bleu Sud (Montferrand) : page 32
Eric TEISSEDRE (15 Fi 66)

Saisie du catalogue

Huguette GALINIER (Archives départementales de l'Aude)

Conception et montage de l'exposition :

Alain CARSENAC, Françoise FASSINA, Benoît LANÇON, Geneviève RAUZY
(Archives départementales de l'Aude).

Conception graphique : S.A. Photogravure du pays d'Oc (Nîmes)
Impression : Pôle Impression S.A. (Castanet-Tolosan)

Table des matières

Avant-propos 5

Introduction 7

Histoire de l'écriture 9
- La naissance de l'écriture 10
- Au Moyen Age 22
- Les temps modernes 42
- Aux origines de l'écriture contemporaine 48

Apprentissage de l'écrit 55
- Les écoles au Moyen Age 56
- L'alphabétisation sous l'Ancien Régime 59
- Vers la scolarisation de tous 70

Les univers de l'écrit 77
- Ateliers et copistes 78
- Des écritures qui chantent 82
- D'une minute à l'autre, le notaire, un homme de l'écrit 88
- Signes et signatures 96
- Ecritures privées 100
- Marques de compagnons 110

Bibliographie 112

Remerciements 114

Conception graphique :
Photogravure du pays d'Oc
34070 Montpellier
Impression :
S.A. Pôle Impression
31320 Castanet-Tolosan

N° : ISBN 2-86011-020-8
Prix : 22 €